
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT TROISIÈME ANNÉE
N° 6322
LUNDI 24 JUIN 2019

PARAISANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision :

- Décision d'estimer en justice **Page 1628**

Arrêtés municipaux :

- Délégations de signature accordées par M. le Maire de Lyon au personnel municipal en matière de marchés publics - attributions et

abrogations de délégations - modification de l'arrêté n° 2018-29220 du 07 novembre 2018 modifié **Page 1628**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 1630**

- Délégation Générale aux Ressources Humaines :
• Arrêtés individuels **Page 1703**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseil municipal - Séance publique **Page 1704**

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 1704**

- Droit des sols : déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage **Page 1704**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Mme S. PT contre l'arrêté du 14 juin 2017 accordant le permis de construire n° 069 382 16 00441 relatif à une démolition partielle et à la construction d'un hôtel de 35 chambres sis 15 rue Casimir Périer à Lyon 69002 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme ;

Vu la requête n° 1903981-2 du 17 mai 2019 déposée par Mme S. P., représentée par Maître Aldo Sevino, avocat au Barreau de Lyon.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Mme S. P., représentée par Maître Aldo Sevino, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de l'arrêté du 14 juin 2017 accordant le permis de construire n° 069 382 16 00441 relatif à une démolition partielle et à la construction d'un hôtel de 35 chambres sis 15 rue Casimir Périer à Lyon (69002) ;

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 11 juin 2019

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Michel LE FAOU

Délégations de signature accordées par M. le Maire de Lyon au personnel municipal en matière de marchés publics - attributions et abrogations de délégations - modification de l'arrêté n° 2018-29220 du 07 novembre 2018 modifié. (Direction générale des services – Secrétariat général - Direction commande publique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2511-27 ;

Vu la réglementation en matière de marchés publics ;

Vu l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 05 novembre 2018 portant délégation à M. le Maire pour accomplir certains actes de gestion ;

Vu l'arrêté n° 2018-29220 de M. le Maire de Lyon en date du 07 novembre 2018 modifié donnant délégation de signature au personnel municipal en matière de marchés publics ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la marche journalière des activités municipales, de pouvoir déléguer la signature de certains marchés publics ;

Arrête :

Article Premier. - La page « délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux » annexée à l'arrêté n° 2018-29220 est remplacée par la page du même nom en pièce jointe.

Art. 2. - Les articles et les autres annexes de l'arrêté n° 2018-29220 restent inchangés.

Art. 3. - En application de l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsqu'un agent de la Ville de Lyon, titulaire d'une délégation de signature, estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe, sans délai et par écrit, son supérieur hiérarchique en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences.

Lorsque le supérieur hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, la personne dessaisie du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

Art. 4. - Le présent arrêté prendra effet, après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département dès sa notification.

Art. 5. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 07 juin 2019

Le Maire de Lyon,

Gérard COLLOMB

Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux											
Direction d'affectation de l'agent délégataire	Nom	Prénom	Fonction de l'agent délégataire	Type de délégation accordée (T=titulaire de la délégation; S1 = Suppléant n°1; S2 = Suppléant n°2; S3 = Suppléant n°3 S4 = Suppléant n°4)							
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8
Néant	Jestin	Anne	Directrice Générale Adjointe	S1			S2		S2	T	T
Urbanisme											
Néant	Ferrato	Béatrice	Adjointe au DGA	S2						S1	
Néant	Cerutti	Christiane	Adjointe au DGA	S3						S2	
Aménagement urbain	Martinent	Frédérique	Directrice	T							
Déplacements urbains	Keller-Mayaud	Norbert	Directeur	T							
Eclairage urbain	Marsick	Thierry	Directeur	T							
Espaces verts	Magalon	Nicolas	Directeur	T							
Economie, commerce et artisanat	Léger	Laurence	Directrice	T							
Immobilier et travaux											
Néant	Cerutti	Christiane	Adjointe au DGA	S2			S3		S3	S1	S1
Néant	Ferrato	Béatrice	Adjointe au DGA	S3			S4		S4	S2	S2
Immobilier	Cerutti	Christiane	Directrice	T							
Construction	Pose	Alain	Directeur						T		
Construction	Valin	Georges	Directeur Adjoint						S1		
Gestion technique des bâtiments	Boisson	Nausicaa	Directrice				T				
Gestion technique des bâtiments	Garnier	Serge	Directeur Adjoint				S1				
Logistique, garage et festivités	Gardin	Christian	Directeur	T							
Halles Paul Bocuse											
Direction d'affectation de l'agent délégataire	Nom	Prénom	Fonction de l'agent délégataire	Type de délégation accordée (T=titulaire de la délégation; S1 = Suppléant n°1; S2 = Suppléant n°2; S3 = Suppléant n°3 S4 = Suppléant n°4)							
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8
Néant	Jestin	Anne	Directrice Générale Adjointe	S2							
Néant	Ferrato	Béatrice	Adjointe au DGA	S3							
Néant	Cerutti	Christiane	Adjointe au DGA	S4							
Economie, commerce et artisanat	Léger	Laurence	Directrice	S1							
Halles Paul Bocuse	Gama	Dominique	Directeur	T							

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7157	Ville de Lyon - Direction des évènements et de l'animation de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement RE LYON NOUS 2019	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Charles Dufraine	sur 6 emplacements en bataille à l'ouest de la rue Chambovet	A partir du jeudi 13 juin 2019, 9h, jusqu'au samedi 15 juin 2019, 18h
7158	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tronchet	entre la place Maréchal Lyautey et l'emprise de chantier	Le mercredi 12 juin 2019, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Maréchal Foch et la place Maréchal Lyautey	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir pair (Sud) entre le n° 2 et l'avenue Maréchal Foch	des deux côtés de la chaussée entre l'avenue Maréchal Foch et le n° 1
7159	Entreprise Bouygues Tp Régions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de SNCF Réseaux	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	trottoir Sud, entre le pont SNCF et la rue de la Villette	A partir du jeudi 13 juin 2019, 21h, jusqu'au vendredi 14 juin 2019, 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		trottoir Nord, entre le pont SNCF et la voie de taxi	A partir du mercredi 12 juin 2019 jusqu'au jeudi 13 juin 2019, de 21h à 6h
			la circulation des véhicules sera autorisée		entre le pont SNCF et la rue de la Villette	A partir du jeudi 13 juin 2019, 21h, jusqu'au vendredi 14 juin 2019, 6h
			la circulation des véhicules sera interdite		sur la voie de taxi, entre le pont SNCF et la rue de la Villette	A partir du mercredi 12 juin 2019, 21h, jusqu'au jeudi 13 juin 2019, 6h A partir du jeudi 13 juin 2019, 21h, jusqu'au vendredi 14 juin 2019, 6h
7160	Entreprise Ceroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Arbre Sec	au droit du n° 12	A partir du mardi 11 juin 2019 jusqu'au mercredi 26 juin 2019, de 7h à 19h
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 10 m sur la chaussée située au droit du n° 12	
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 12	
7161	Entreprise Idm Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Chemin de Choulans	trottoir pair (Est), entre la montée des Génovéfains et le n° 142	A partir du mardi 11 juin 2019 jusqu'au dimanche 7 juillet 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7162	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Rue du Viel Reversé	sur 6 m à l'Ouest de la rue du Doyenné	A partir du mardi 11 juin 2019 jusqu'au jeudi 11 juillet 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue Saint Georges	pour accéder au n° 10 du lundi au samedi de 07h00 à 19h00	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 5 m en face du n° 50	
7163	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Benoist Mary	de part et d'autre du n° 17, entre la rue de la Favorite et la rue Saint Fiacre	A partir du mardi 11 juin 2019 jusqu'au mercredi 12 juin 2019
					entre la rue de la Favorite et la rue des Pépinières, lors des phases de fermeture à la circulation de la rue Benoist Mary et de la rue Saint Fiacre en même temps	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la Favorite et la rue Saint Fiacre, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 11 juin 2019 jusqu'au mercredi 12 juin 2019, de 7h30 à 16h30
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 17	A partir du mardi 11 juin 2019 jusqu'au mercredi 12 juin 2019
7164	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bombarde	sur 12 m, sur la zone de desserte, située au droit du n° 14	A partir du mercredi 12 juin 2019 jusqu'au lundi 17 juin 2019
				Rue des Antonins	sur 6 m, au droit du n° 1	
7165	Entreprise Social Bat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des cycles sera autorisée	Rue de la Part Dieu	sur la chaussée principale, sens Est/Ouest, entre le quai Augagneur et la rue Jean Larrivé	A partir du jeudi 13 juin 2019 jusqu'au mardi 10 décembre 2019
			la circulation des cycles sera interdite		trottoir Sud, sens Ouest/Est, entre le quai Augagneur et la rue Jean Larrivé	
			la circulation des véhicules sera interdite		sur la piste cyclable, entre le quai Augagneur et la rue Jean Larrivé	
					entre le quai Augagneur et la rue Jean Larrivé	
7166	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Garibaldi	entre la rue du Pensionnat et la rue de l'Abondance	A partir du vendredi 14 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7167	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Jean Jaurès	sur la contre-allée Ouest, située entre le n° 338 et l'avenue Tony Garnier	Le mercredi 12 juin 2019
			l'accès au magasin Gones Store sera maintenu		sur la contre-allée Ouest	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allée Ouest, des deux côtés de la chaussée, située entre le n° 338 et l'avenue Tony Garnier	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7168	Ville de Lyon - Service archéologique et l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives)	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Quarantaine	sur le trottoir situé en face des accès aux n° 22 à 28	A partir du jeudi 13 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Fulchiron	au droit du n° 35 lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue de la Quarantaine	entre l'accès au n° 22 et l'accès au n° 28	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Fulchiron	au droit du portail d'accès à une zone de chantier située au n° 35	
				Rue de la Quarantaine	des deux côtés de la chaussée entre l'accès au n° 22 et l'accès au n° 28	
7169	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Ruche	trottoir pair, sur 50 m au droit du n° 20	Les mardi 18 juin 2019 et mercredi 19 juin 2019, de 9h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Villebois Mareuil et la rue du Dauphiné	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, entre le n° 20 et la rue du Dauphiné	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mercredi 19 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	côté impair, entre le n° 11 et le n° 15		
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Villebois Mareuil	au débouché sur la rue du Dauphiné	Les mardi 18 juin 2019 et mercredi 19 juin 2019, de 9h à 17h
7170	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Giré	sur 30 m, au droit du n° 4	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mercredi 26 juin 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 4	
7171	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Félix Mangini	entre la rue des Docks et la rue J. Marcuit	A partir du mercredi 12 juin 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jean Marcuit	sens Ouest/Est, entre la rue Mangini et le quai Paul Sédaillan	
			les deux roues circulant sens Est/Ouest devront marquer le cédez le passage		au débouché sur la rue Mangini	
			une piste cyclable sera créée dans les deux sens de circulation		entre la rue Mangini et le quai Paul Sédaillan	
7172	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade sur cordes	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Bannière	côté impair, sur 20 m, au droit du n° 21	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7173	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Sarrazin	côté impair, entre le n° 1 et l'avenue Paul Santy	A partir du jeudi 13 juin 2019 jusqu'au mardi 25 juin 2019
				Avenue Paul Santy	côté Sud, sur 30 m à l'Est de la rue J. Sarrazin	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7174	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Bellecour		A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 9h à 16h
				Rue de la Charité	entre la place Antonin Poncet et la rue Sala	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Bellecour		A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
				Rue de la Charité	entre la place Antonin Poncet et la rue Sala	
7175	Entreprises Serpollet - Sol Confluence - Mdt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ludovic Arrachart	des deux côtés, sur 30 m à l'Est de la rue Paul Cazeneuve	A partir du jeudi 13 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
				Rue Paul Cazeneuve	côté Est, entre la rue Ludovic Arrachart et la rue Denis Père et Fils	
7176	Entreprise Tecmobat Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté pair, sur 10 m au droit du n° 48	A partir du jeudi 13 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
7177	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	sur 30 m, au droit du n° 199	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mercredi 19 juin 2019, de 20h à 8h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			
7178	Entreprise Tp Dauphinois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration des camions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Repos	côté Sud, sur 30 m de part et d'autre de la rue Général de Miribel	A partir du jeudi 13 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
7179	Entreprise Yukan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de travaux	le stationnement du véhicule immatriculé BM 056 JY sera autorisé	Rue Joseph Serlin	côté Nord, entre la place des Terreaux et la rue de la République	A partir du mercredi 12 juin 2019 jusqu'au mercredi 19 juin 2019, de 8h à 18h
7180	Entreprise Ecec Concept Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 10 m entre le n° 21 et n° 23	A partir du jeudi 13 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019
7181	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sébastien Gryphe	entre le n° 68 et n° 74	A partir du jeudi 13 juin 2019 jusqu'au lundi 17 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 68 et n° 74	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7182	Entreprise Arod Gaspard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue de la Tourette	sur 5 m, au droit du n° 14	A partir du vendredi 14 juin 2019 jusqu'au samedi 29 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 14	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7183	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Béchevelin	entre le n° 14 et la rue des Trois Rois	A partir du vendredi 14 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
				Rue Gilbert Dru	sur 30 m au Nord de la rue Saint Michel	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Béchevelin	entre le n° 14 et la rue des Trois Rois	
				Rue Gilbert Dru	sur 30 m au Nord de la rue Saint Michel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béchevelin	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 14 et la rue des Trois Rois	
				Rue Gilbert Dru	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la rue Saint Michel	
7184	Entreprise Monin Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sainte Hélène	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Victor Hugo	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7185	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Université	de 9h à 16h, entre le n° 38 et la rue d'Anvers	A partir du vendredi 14 juin 2019 jusqu'au mardi 9 juillet 2019
				Rue d'Anvers	entre la rue de l'Université et la rue Renan	
				Rue Renan	entre le n° 7 et la rue d'Anvers	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de l'Université	de 9h à 16h, entre le n° 38 et la rue d'Anvers	
				Rue d'Anvers	entre la rue de l'Université et la rue Renan	
				Rue Renan	entre le n° 7 et la rue d'Anvers	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de l'Université et la rue Renan	
				Rue Renan	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 7 et la rue d'Anvers	
				Rue de l'Université	côté pair, entre le n° 38 et la rue d'Anvers	
7186	Ville de Lyon - Direction de la police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de l'esplanade François-Régis Cottin	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Plateau	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Françoise Giroud et le n° 227	Le samedi 15 juin 2019, de 7h à 13h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7187	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Domer	entre la rue de la Madeleine et la grande rue de la Guillotière	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
				Rue Chevreul	entre le n° 37 et n° 51	
				Rue Challemel Lacour	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de l'Effort	
				Rue Saint Lazare	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue du Vivier	au droit du n° 23 et n° 24	
				Rue Chevreul	entre le n° 37 et n° 51	
				Rue Saint Lazare	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
				Rue Domer	entre la rue de la Madeleine et la grande rue de la Guillotière	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Vivier	au droit du n° 23 et n° 24	
				Rue Challemel Lacour	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de l'Effort	
				Rue Saint Lazare	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Chevreul	côté impair, entre le n° 37 et n° 51	
Rue Domer	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Madeleine et la grande rue de la Guillotière					
Rue du Vivier	sur 20 m au droit du n° 23 et n° 24					
7188	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pré Gaudry	sur 20 m, au droit du n° 20	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
				Rue Crépet	entre le n° 17 et l'allée Eugénie Niboyet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Pré Gaudry	sur 20 m, au droit du n° 20	
				Rue Crépet	entre le n° 17 et l'allée Eugénie Niboyet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crépet	côté impair, entre le n° 17 et l'allée Eugénie Niboyet	
Rue Pré Gaudry	côté pair, sur 20 m au droit du n° 20					
7189	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau vidéo	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Roger Radisson	au droit du n° 50	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7190	Comité de coordination régionale de lutte contre le Vih	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dépistage et de prévention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Féliссet	sur 10 mètres, en face du n° 3	Le vendredi 21 juin 2019, de 10h à 17h
				Avenue Thiers	sur 10 mètres, au droit du n° 119	Le mardi 18 juin 2019, de 12h à 22h
				Rue Sergent Michel Berthet	sur 10 mètres, en face du n° 2	Le jeudi 20 juin 2019, de 12h à 22h
				Rue Professeur Grignard	sur 10 mètres, au droit du n° 64	Le lundi 17 juin 2019, de 12h à 22h
				Rue Vendôme	sur 10 mètres, sur l'aire de livraison située en face du n° 197	Le mercredi 19 juin 2019, de 12h à 22h
7191	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Rambaud	côté impair, sur 20 m au droit du n° 45	Le mercredi 12 juin 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		au droit du n° 45	
7192	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Genas	entre la rue St Isidore et l'Impasse Sablon	A partir du vendredi 14 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
7193	Entreprise Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	côté pair, sur 10 m au droit du n° 246	A partir du mardi 11 juin 2019 jusqu'au dimanche 23 juin 2019
7194	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Président Kruger	sur 25 m au droit du n° 53	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7195	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée des Carmélites	au droit du n° 26	A partir du mardi 11 juin 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7196	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un ouvrage d'art	la circulation des piétons sera interdite	Place Rouville	sur l'intégralité du trottoir situé côté Nord de la chaussée Sud	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Sud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur l'intégralité du côté Nord de la chaussée Sud	
7197	Entreprise Sinctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue Joliot Curie	sur le trottoir situé au droit du n° 33	A partir du mardi 11 juin 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		au droit du n° 33	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7198	Entreprise Roche Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base-vie	la mise en place d'une base-vie est autorisée	Quai Romain Rolland	sur 6 m au droit du n° 12	A partir du mardi 11 juin 2019 jusqu'au lundi 8 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 12	
7199	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Claudy	entre la rue Félix Mangini et le quai Paul Sédallian	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mercredi 10 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Félix Mangini et le quai Paul Sédallian	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Félix Mangini et le quai Paul Sédallian	
7200	Entreprise Vinci Construction maritime et fluviale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de perrés du quai J. Gillet	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Quai Joseph Gillet	sur la voie sur berges située entre la rue d'Yprès et le pont Schumann	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
7201	Entreprise Lca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Quai Pierre Scize	sur le trottoir situé au droit des n° 81 et n° 82, un cheminement sera matérialisé par le demandeur	A partir du mardi 11 juin 2019 jusqu'au mercredi 10 juillet 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 6 m, au droit des n° 81 et n° 82	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 81 et n° 82	
7202	Ligue Auvergne Rhône-Alpes de football	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'assemblée générale de la ligue	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Vercors	parking n° 4	Le samedi 29 juin 2019, de 7h à 17h
7203	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la République	sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 15	A partir du mardi 11 juin 2019 jusqu'au mercredi 12 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 15	
7204	Entreprise Ruiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Quai Pierre Scize	sur le trottoir situé au droit des n° 81 à 83, un cheminement piétons sera matérialisé sur la chaussée	A partir du mercredi 12 juin 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 5 m au droit du n° 83	
7205	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Professeur Grignard	entre le n° 50 et la rue Saint Jérôme	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le n° 50 et la rue Saint Jérôme	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 50 et la rue Saint Jérôme	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 50 et la rue Saint Jérôme	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7206	Entreprise Bergues Frères Plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 29	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mercredi 17 juillet 2019
7207	Entreprise Sablage des monts du Lyonnais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt d'un compresseur immatriculé	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Constantine	sur trottoir, sur 2 mètres au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du mercredi 12 juin 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019, de 8h à 17h
7208	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité au droit de la façade d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Rue Camille Roy	trottoir pair, sur 15 m au droit du n° 20	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mardi 18 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 20	
7209	La Mairie du 3ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie commémorative	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Viala	côté Est, sur la partie comprise entre la rue Claude Farrère et le n° 35	Le vendredi 14 juin 2019, de 15h à 19h
7210	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Fontaine	trottoir impair (Ouest), entre la commune de Caluire et la rue Philippeville	Le jeudi 13 juin 2019, de 10h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Eugène Pons et la rue Philippeville	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la commune de Caluire et la rue Eugène Pons	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, au droit de l'immeuble situé au n° 8-10	
7211	Entreprise Studio 52	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée privée au Azar Club	des installations seront autorisées	Quai Rambaud	sur l'esplanade située au Nord du bâtiment n° 52	A partir du lundi 17 juin 2019, 9h, jusqu'au mardi 18 juin 2019, 10h
					sur la terrasse du demandeur, située à l'Ouest du bâtiment n° 52	
7212	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remise en état du domaine public	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Philippe de Lassalle	entre la rue Louis Pize et le n° 74	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Ouest), entre la rue Louis Pize et le n° 74	
7213	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Bombarde	au droit du n° 10	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 10	
7214	Associations Habitat et humanisme et Ados	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des voisins	l'installation de 4 tables sera autorisée sur le trottoir	Rue Dugesclin	au droit de la partie comprise entre le rue Verlet Hanus et le n° 254	Le lundi 17 juin 2019, de 16h à 21h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7215	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazay	au droit du n° 22 des deux côtés de la chaussée au droit du n° 22	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
7216	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Masséna et le n° 91	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
7217	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions/ remplacement de transformateur de Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	entre le n° 96 et la rue Garibaldi	Le lundi 17 juin 2019, de 7h30 à 16h30
7218	Entreprise Tams	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur 10 m, au droit du n° 9 au droit du n° 9	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au lundi 1 juillet 2019
7219	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Remparts d'Ainay	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	Le mardi 18 juin 2019, de 8h à 16h
7220	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Jules Courmont	trottoir Est, sur 60 m au Sud du pont Wilson sens Sud/Nord, sur 50 m au Sud du pont Wilson	Le mardi 18 juin 2019, de 22h à 6h
7221	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	des deux côtés, entre la rue de la République et la rue du Palais Grillet	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 13h à 16h30
7222	Entreprises Mgb/ Eiffage/ Aer/ Serpollet/ Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des cycles sera interdite la circulation des piétons sera interdite	Quai Perrache	trottoir Ouest, bretelle d'accès à l'autoroute sens Nord-Sud	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 21h à 4h30
7223	Entreprise Roche Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base-vie	la mise en place d'une base-vie est autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	sur 6 m au droit du n° 12 au droit du n° 12	A partir du mardi 11 juin 2019 jusqu'au lundi 8 juillet 2019
7224	Entreprise Abi Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Blandan	sur 10 m au droit du n°8 au droit du n°8	A partir du mardi 11 juin 2019 jusqu'au dimanche 7 juillet 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7225	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Chemin de Choulans	sur le trottoir situé en face de la propriété au n° 131 à 157	Le jeudi 13 juin 2019, de 9h à 14h	
			la circulation des véhicules et des piétons sera interrompue dans les deux sens lors des phases de transfert des charges		sur 50 m au droit du n°131 à 157		
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10				
7226	Entreprise Koc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un compresseur non immatriculé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 131	Le samedi 15 juin 2019	
7227	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une série	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Place Tolozan		Le lundi 17 juin 2019, de 10h à 13h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			sur deux emplacements en bataille, en face du n° 19	A partir du lundi 17 juin 2019, 22h, jusqu'au mardi 18 juin 2019, 18h
						sur deux emplacements en bataille, en face du n° 19	A partir du jeudi 13 juin 2019, 18h, jusqu'au vendredi 14 juin 2019, 18h
					Rue Royale	côté Est, entre la grande rue des Feuillants et la rue Roger Violi	A partir du dimanche 16 juin 2019, 18h, jusqu'au lundi 17 juin 2019, 22h
					Quai André Lassagne	côté Ouest, entre la rue Eugénie Brazier et la rue Roger Violi	Le lundi 17 juin 2019, de 6h à 20h
					Place Tolozan	entre la place Tolozan et le n° 16	A partir du dimanche 16 juin 2019, 18h, jusqu'au lundi 17 juin 2019, 22h
	des deux côtés, à l'exception des emplacements réservés police et personnes à mobilité réduite						
7228	Etablissement Français du sang Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement de véhicules médicalisés	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 20 m au droit du n° 8 (place PMR et zone de desserte comprises)	A partir du jeudi 13 juin 2019, 7h, jusqu'au vendredi 14 juin 2019, 21h	
7229	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 65-67	Le lundi 17 juin 2019, de 7h à 19h	
7230	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue d'Ypres	entre le n° 70 et le n° 82	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 9h à 16h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7231	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue à l'intérieur du site propre bus	Avenue Paul Santy	chaussée Nord et chaussée Sud, sens Est/Ouest, sur 100 m de part et d'autre de la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7232	Entreprise Ftms Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 20 m, emplacements de desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 59	Le jeudi 13 juin 2019, de 7h à 19h
7233	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Crépet	entre la rue Félix Brun et la rue Pré Gaudry	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre la rue Félix Brun et la rue Pré Gaudry	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7234	Entreprise Ferrando	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne et d'un monte-matériaux	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Place Jules Ferry	sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le jeudi 13 juin 2019
le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé						
7235	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'alimentation d'un poste HTA	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Louis Guérin	sur 20 m au droit du n° 115	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 115	
7236	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre de travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite hors véhicules de sécurité et de la propreté	Rue Catherine Favre	au débouché sur l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Mermoz et le n° 3	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
7237	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	sur la contre-allée voie d'accès au dépose minute de la gare Part Dieu	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mardi 18 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7238	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre de travaux du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens et sera gérée par du personnel de l'entreprise lors de la fermeture ponctuelle de la chaussée	Rue Claude Violet	entre la rue Toussaint Mille et l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite ponctuellement en fonction des manœuvres des engins de chantier			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre l'avenue Jean Mermoz et le n° 3	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
7239	Entreprise Etf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage pour le compte du SYTRAL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Servient	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 22h à 5h
				Rue Servient	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Garibaldi	
7240	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Marietton	trottoir Sud, entre la rue de l'Oiselière et le n° 47	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre la rue de l'Oiselière et le n° 47	
7241	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'entreprise l'Eau du Grand Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Marignan	entre la rue Moncey et la rue de l'Epée	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Moncey	entre la rue Villeroy et la rue de l'Epée	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeroy	des deux côtés, sur 20 m au droit de la rue Moncey	
7242	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Maréchal de Saxe	trottoir pair, sur 20 m en face du n° 119	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m en face du n° 119	
7243	Entreprise Eiffage Génie Civil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Boulevard Marius Vivier Merle	chaussée Ouest, dans le couloir bus, sur 60 m au droit de la base de vie PEM Part Dieu	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 20h à 23h
						A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019, de 20h à 23h
7244	Entreprise Antemys Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Omer Louis	sur 20 m, au droit du n° 14	Le mardi 18 juin 2019, de 7h à 14h
7245	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	sur 20 m, au droit du n° 13	A partir du mardi 18 juin 2019 jusqu'au mercredi 19 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7246	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Victor Hugo	sur 10 m, au droit du n° 9	A partir du mardi 18 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 7h à 16h
7247	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Paul Santy	trottoir Nord, entre la rue de la Moselle et le n° 119 côté impair, entre la rue de la Moselle et le n° 119	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
7248	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon (éclairage public)	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Paul Bert	côté pair, entre le n° 272 et le n° 300 côté impair, entre le n° 351 et le n° 325	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019, de 7h30 à 16h30
7249	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Brest	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 4 sur 20 m au droit du n° 4 côté impair, sur 20 m en face du n° 4	Le mercredi 19 juin 2019 Le mercredi 19 juin 2019, de 9h à 16h Le mercredi 19 juin 2019
7250	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Général Frère	trottoir Sud, entre le n° 40 et le n° 50 sens Ouest/Est, entre le n° 40 et le n° 50 entre le n° 40 et le n° 50 côté pair, entre le n° 40 et le n° 50	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
7251	Association Demaloj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Epée	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	Le mercredi 19 juin 2019, de 7h30 à 15h
7252	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite en alternance avec la rue Claude Farrère le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Paul Bourde	entre la rue Pascal et le boulevard Pinel des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest du boulevard Pinel au débouché sur la rue Pascal	A partir du mercredi 12 juin 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7253	Entreprise Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Girondins	entre le n° 42 et n° 46	A partir du jeudi 13 juin 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 42 et n° 46	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7254	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Bon Pasteur	au droit du n° 4	A partir du vendredi 14 juin 2019 jusqu'au mercredi 26 juin 2019
				Rue de l'Annonciade	au droit des n° 2 à 4	
				Rue des Tables Claudiennes	au droit des n° 2 à 4	
				Place Rouville	en face du n° 6	
				Rue Marie Anne Leroudier	au droit du n° 8	
				Cours Général Giraud	en face du n° 36	
				Quai Jean Moulin	au droit des n° 8 à 10	
				Rue de Vauzelles	au droit des n° 10 à 12	
				Rue Imbert Colomès	au droit des n° 26 et 28	
				Place Saint Vincent	en face du n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tolozan	en face du n° 19	
				Rue Imbert Colomès	au droit des n° 14 et 16	
				Place Rouville	en face du n° 6	
				Place Saint Vincent	en face du n° 3	
				Place Tolozan	en face du n° 19	
				Rue des Tables Claudiennes	des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 2 à 4	
				Rue du Bon Pasteur	des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 4	
				Rue Marie Anne Leroudier	des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 8	
				Cours Général Giraud	en face du n° 36	
Quai Jean Moulin	des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 8 à 10					
Rue de Vauzelles	des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 10 à 12					
Rue Imbert Colomès	des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 14 et 16					
	des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 26 et 28					
Rue de l'Annonciade	des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 2 à 4					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7255	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera autorisée	Rue Marignan	sens Nord/Sud, entre la rue Villeroy et la rue de l'Epée	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 8h à 16h03
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre la rue de l'Epée et la rue Villeroy	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue de l'Epée	
7256	Entreprises Eiffage/Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie et de réfection de chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera autorisée	Boulevard Pinel	chaussée Ouest, sens Nord/Sud entre l'avenue Rockefeller et l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au samedi 31 août 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Ouest, sens Sud/Nord entre l'avenue Jean Mermoz et l'avenue Rockefeller	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Ouest, sens Nord/Sud entre l'avenue Rockefeller et l'avenue Jean Mermoz	
7257	Entreprise Petitmangin Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix Rousse	sur 10 m, en face de l'immeuble situé au n° 5-7	A partir du jeudi 13 juin 2019 jusqu'au jeudi 11 juillet 2019
7258	Entreprise Id Verde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de plantations d'arbres de mobilier urbain	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Henri Barbusse	chaussée Nord, sens Est/Ouest (au droit des stations Moulin à Vent et petite Guille)	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 9h à 16h30
				Rue Challemel Lacour	(au droit de la station de tramway Challemel/Artillerie)	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Henri Barbusse	chaussée Nord, sens Est/Ouest (au droit des stations Moulin à Vent et petite Guille)	
				Rue Challemel Lacour	(au droit de la station de tramway Challemel/Artillerie)	
7259	Entreprise Ferrando	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne et d'un monte-matériaux	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Place Jules Ferry	sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le vendredi 14 juin 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 12	
7260	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Général Frère	trottoir Sud, entre le n° 40 et le n° 50	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables dans les deux sens		entre le n° 40 et le n° 50	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 40 et le n° 50	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7261	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Commandant Charcot	sur 20 m, au droit des trappes d'accès au réseau d'assainissement situées entre les n° 23 et 42	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mercredi 19 juin 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, des deux côtés de la chaussée, au droit des trappes d'accès au réseau d'assainissement, situées entre les n° 23 et 42	
7262	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Terme	au droit du n° 13	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mercredi 19 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte, située au droit du n° 13	
					sur les emplacements réservés aux deux roues, situés au droit du n° 4	
7263	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Moselle	côté impair, sur 20 m au droit du n° 53	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
7264	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur une canalisation d'eau urgente	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue de Bourgogne	rue de la Claire/ rue du 24 Mars 1852	A partir du jeudi 13 juin 2019 jusqu'au samedi 15 juin 2019, de 20h à 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le carrefour suivant fonctionnera aux clignotants orange et sera réglé sous le régime de la priorité à droite ou de la signalisation verticale définie à ce carrefour			
7265	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue de Bourgogne	au carrefour avec la rue de la Claire	A partir du jeudi 13 juin 2019 jusqu'au samedi 15 juin 2019, de 20h à 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7266	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement et la mise en place d'un réseau Télécom dans le cadre des travaux de la ZAC de l'industrie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des fermetures de la voirie	Rue Claudy	entre le quai Paul Sédallian et la rue Félix Mangini	A partir du jeudi 13 juin 2019 jusqu'au mardi 25 juin 2019
				Rue Plasson et Chaize	entre la rue Félix Manzini et la rue Joannès Carret	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Félix Mangini	entre la rue Lafoy et la rue Joannès Carret	A partir du jeudi 13 juin 2019 jusqu'au mardi 25 juin 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite en alternance	Rue Plasson et Chaize	entre la rue Félix Manzini et la rue Joannès Carret	A partir du jeudi 13 juin 2019 jusqu'au mardi 25 juin 2019
				Rue Claudy	entre le quai Paul Sédallian et la rue Félix Mangini	
	Rue Plasson et Chaize	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Félix Manzini et la rue Joannès Carret				
	Rue Claudy	des deux côtés de la chaussée, entre le quai Paul Sédallian et la rue Félix Mangini				
7267	Entreprise Networks Infra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Feuillat	entre l'avenue Lacassagne et la route de Genas	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 22h à 5h
7268	Entreprise Citinéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	sur 12 m, au droit du n° 9	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mercredi 17 juillet 2019
7269	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de toitures (évacuation de gravats)	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Montée Bonafous	sur 10 m, de part et d'autre du n° 7	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, entre le n° 10 et n° 14	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mardi 16 juillet 2019
7270	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une série	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Rue du Bourbonnais	entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue des Bains	Le mardi 18 juin 2019, de 9h à 21h
					au droit du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Marché	sur l'aire de livraison située au droit du n° 8	A partir du lundi 17 juin 2019, 18h, jusqu'au mardi 18 juin 2019, 22h
					au droit du n° 3	
		sur l'aire de livraison située au droit du n° 8	A partir du dimanche 16 juin 2019, 18h, jusqu'au lundi 17 juin 2019, 18h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7270	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une série	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	des 2 côtés, entre la rue des Bains et la rue du Bourbonnais	A partir du lundi 17 juin 2019, 18h, jusqu'au mardi 18 juin 2019, 22h
				Place du Marché	au droit du n° 3	A partir du mardi 18 juin 2019, 22h, jusqu'au mercredi 19 juin 2019, 18h
					sur l'aire de livraison située au droit du n° 8	
				au droit du n° 3	A partir du dimanche 16 juin 2019, 18h, jusqu'au lundi 17 juin 2019, 18h	
		l'installation du dispositif cantine de la société de production sera autorisée	Place Ferber			Le mardi 18 juin 2019, de 6h à 20h
7271	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite hors le samedi 01/06, le dimanche 02/06 et le samedi 08/06 et le dimanche 09/06	Rue Professeur Beauvisage	au débouché de la contre-allée le long de la halle du marché alimentaire de la place du 8 Mai 1945	A partir du vendredi 14 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier et en alternance		sur les 3 poches de stationnement situées à l'Ouest, entre la rue Ludovic Arrachart et le boulevard des Etats Unis	
7272	Etablissement français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un véhicule de collecte de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Tony Garnier	contre-allée Nord, des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 67	Le lundi 17 juin 2019, de 7h à 14h
7273	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tête d'Or	partie comprise entre la rue de Sèze et le cours Vitton	A partir du mercredi 12 juin 2019 jusqu'au mardi 25 juin 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de Sèze et le cours Vitton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud du cours Vitton	A partir du mercredi 12 juin 2019 jusqu'au mardi 25 juin 2019
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Tête d'Or	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Tête d'Or	
					au débouché sur la rue de Sèze	A partir du mercredi 12 juin 2019 jusqu'au mardi 25 juin 2019, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7274	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue automotrice de 80 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Quai Pierre Scize	sur le trottoir situé au droit du n° 52, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le vendredi 14 juin 2019, de 7h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre du n° 52, dans la contre-allée située entre les n° 60 et 40, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation des véhicules sera interdite		dans la contre-allée située, entre les n° 60 et 40, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		dans la contre-allée située, entre les n° 60 et 40	
7275	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours de la Liberté	entre la rue Chaponnay et le n° 47	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Chaponnay et la rue Mazenod	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
7276	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de France Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	côté Sud, sur 30 m à l'Ouest de la rue Saint Théodore	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au lundi 1 juillet 2019
				Rue Saint Théodore	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 1	
7277	Entreprise Façades France Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 25	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
7278	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue automotrice de type MK88	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Fort Saint Irénée	sur le trottoir situé en face de la propriété au n° 12	Le lundi 17 juin 2019, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		au droit de la propriété située au n° 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit de la propriété située au n° 12	
7279	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux de la ZAC de l'Industrie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Plasson et Chaize	entre la rue Félix Mangini et la rue Joannès Carret	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 7h30 à 17h
				Rue Claudy	entre le quai Paul Sedallian et la rue Felix Mangini	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7279	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux de la ZAC de l'Industrie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Félix Mangini	entre la rue Henri Lafoy et la rue Joannès Carret	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite en alternance	Rue Plasson et Chaize	entre la rue Félix Mangini et la rue Joannès Carret	
				Rue Claudy	entre le quai Paul Sédallian et la rue Félix Mangini	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Plasson et Chaize	entre la rue Félix Mangini et la rue Joannès Carret	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Claudy	entre le quai Paul Sédallian et la rue Félix Mangini	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
7280	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une série	la circulation des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Quai Arloing	au droit du n° 33	Le vendredi 21 juin 2019, de 9h à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, au droit de la partie comprise entre le n° 33 et le n° 37	A partir du mercredi 19 juin 2019, 18h, jusqu'au jeudi 20 juin 2019, 18h
					côté Ouest, au droit de la partie comprise entre le n° 33 et le n° 37	A partir du dimanche 23 juin 2019, 18h, jusqu'au lundi 24 juin 2019, 18h
					côté Est, 20 emplacements sur le parking Pont Mouton	Le vendredi 21 juin 2019, de 6h à 19h
					côté Est, 10 emplacements sur le parking Pont Mouton	A partir du jeudi 20 juin 2019, 18h, jusqu'au vendredi 21 juin 2019, 0h
					côté Ouest, au droit de la partie comprise entre le n° 16 et le n° 37	
7281	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Le Royer	entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 7h à 11h
7282	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'une station Vélo/V	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	sur 40 m, en face du n° 285	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
7283	Entreprise Toitures Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laporte	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au lundi 1 juillet 2019
7284	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'une station de vélo	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Grignard	côté impair, sur 40 m au droit du n° 59	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7285	Entreprise Vinci Construction maritime et fluviale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de VNF	l'accès et le stationnement seront autorisés	Quai Rambaud	accès au quai bas par les bornes escamotables situées en face du n° 10	A partir du mardi 18 juin 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019, de 7h à 18h
7286	Association Canuts Loisirs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée de l'Amitié	un concours de pétanque sera autorisé	Place Tabareau		Le dimanche 16 juin 2019, de 10h à 22h
7287	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoine de Saint-Exupéry	entre le n° 4 et la rue du Plat	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au lundi 24 juin 2019, de 7h30 à 16h30
				Rue du Plat	entre le n° 22 et la rue Saint Exupéry	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine de Saint-Exupéry	côté pair, entre le n° 4 et la rue du Plat (stationnement 2 roues compris)	
				Rue du Plat	côté pair, entre le n° 22 et la rue Saint Exupéry	
7288	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 30 m, au Sud de l'avenue Georges Pompidou	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au jeudi 4 juillet 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir		trottoir Est, sur 30 m au Sud de l'avenue Georges Pompidou	
7289	Entreprise Romera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	côté impair, sur 15 m en face du n° 24	Le jeudi 20 juin 2019, de 8h à 10h
7290	Entreprise Lyon Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival Lyon City Demain	des installations seront autorisées	Place Carnot		A partir du lundi 17 juin 2019, 7h, jusqu'au mercredi 26 juin 2019, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Archives	Est et Ouest sur l'aire de livraison des deux côtés, sur les 25 premiers mètres à l'Ouest de la rue Gilbert	A partir du lundi 17 juin 2019, 6h, jusqu'au mercredi 26 juin 2019, 20h
7291	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des piétons sera maintenue en permanence et ne sera pas entravée par un tuyau sur le trottoir sans aménagement spécifique	Rue Saint Pierre de Vaise	trottoir Sud, entre le n° 1 et la place du Port Mouton	Le vendredi 21 juin 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Ouest/Est, entre le n° 1 et la place du Port Mouton	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
7292	Entreprise Boule Ravat Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	côté Ouest, entre le cours Bayard et le n° 15	Le samedi 20 juillet 2019, de 10h à 21h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7293	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Saint Cyr	sens Nord/Sud, sur 40 m de part et d'autre de la rue des Contrebandiers	A partir du mardi 18 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour le véhicule de l'entreprise Guillet et Clavel		trottoir Est, sur 50 m au Nord de l'ouvrage SNCF	
7294	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Avenue du Château de Gerland	sur 30 m, au droit du n° 2	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7295	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Rue de Saint Cyr	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 51	Le mardi 18 juin 2019, de 9h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 51 (au droit du bâtiment KPMG)	Le mardi 18 juin 2019, de 8h à 12h
7296	Entreprise Funzy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fifa Fan Expérience	des animations seront autorisées	Place Bellecour		A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au dimanche 7 juillet 2019, de 10h à 20h
			des installations seront autorisées			A partir du lundi 17 juin 2019, 8h, jusqu'au vendredi 12 juillet 2019, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allée Ouest, côté Est	A partir du mercredi 26 juin 2019, 8h, jusqu'au dimanche 7 juillet 2019, 20h
7297	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Santos Dumont	trottoir pair, entre la rue Henri Penser et le n° 24	Les mardi 18 juin 2019 et mercredi 19 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Henri Penser et le n° 24	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Henri Penser et le n° 24	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7298	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction de l'avancée et des besoins du chantier	Rue de Saint Cyr	entre la rue Mouillard et la rue Auguste Isaac	A partir du mardi 18 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7299	Etablissement Hard Rock Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement B to B	l'installation d'un dispositif de file d'attente sera autorisée sur le trottoir	Quai Jules Courmont	au droit du n° 1	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 8h à 18h
7300	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera gérée par du personnel de la Ville de Lyon lors des opérations d'élagage	Rue Edouard Rochet	entre la rue Saint Théodore et la rue des Tuilliers	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au jeudi 20 juin 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint Théodore et la rue des Tuilliers	
7301	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Nestor	sur 30 m de part et d'autre de la rue Santos Dumont	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Santos Dumont	entre le n° 24 et la rue Marius Berliet	
				Rue Saint Nestor	sur 30 m de part et d'autre de la rue Santos Dumont	
			Rue Santos Dumont	entre le n° 24 et la rue Marius Berliet		
			Rue Saint Nestor	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Santos Dumont		
Rue Santos Dumont	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 24 et la rue Marius Berliet					
7302	Entreprise Insight Outside	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un congrès à l'Ecole Normale Supérieure	l'installation de deux oriflammes sera autorisée sur le trottoir	Avenue Jean Jaurès	côté Ouest, à l'angle de l'avenue Debourg, au droit de la station de métro	A partir du dimanche 16 juin 2019, 14h, jusqu'au vendredi 21 juin 2019, 18h
7303	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Paul Santy	trottoir Sud, sur 20 m de part et d'autre du n° 128	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au mercredi 3 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 128	
7304	Entreprise Scop Le Nid de Poule	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Hors du Nid à l'amphithéâtre des Trois Gaules	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	côté Sud, sur 2 emplacements en épi situés à l'Est de la rue Lucien Sportisse	A partir du mardi 18 juin 2019, 8h, jusqu'au lundi 29 juillet 2019, 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7305	Entreprise Quadriplay Communication Mobie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération promotionnelle Pasquier Bretzel	des animations seront autorisées	Place Antonin Jutard		Le mercredi 19 juin 2019, de 10h30 à 19h
			des installations seront autorisées			Le mercredi 19 juin 2019, de 8h30 à 19h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur		côté Est sur 15 mètres, au droit du n°30
7306	Mjc Montchat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de la Fête de la musique	des animations musicales seront autorisées	Place Louise		A partir du vendredi 21 juin 2019, 17h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 21 juin 2019, 15h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 1h
7307	Entreprise L'Expérimental	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des animations musicales seront autorisées	Quai Général Sarrail	sur le trottoir, au droit du n°23	A partir du vendredi 21 juin 2019, 18h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			des installations seront autorisées			
7308	Etablissements Glacier René Nardone, le Rocambole et Les Berthom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des installations seront autorisées	Place Ennemond Fousseret		A partir du vendredi 21 juin 2019, 11h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h
			des prestations musicales seront autorisées			A partir du vendredi 21 juin 2019, 18h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h30
7309	Entreprises Etf/ De Filippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	tiroir Tramway au droit de la République de la Part Dieu	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
7310	Entreprises Jean Lefebvre/ Signature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	sur la voie bus, entre la rue de la Part Dieu et la rue Servient	A partir du vendredi 14 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir		entre la rue Servient et la rue de la Part Dieu	
7311	Entreprise Nouvelle Asphalte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Richard	sur 10 m, au droit du n° 29	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au mercredi 26 juin 2019
7312	Association High Culture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concert pour la Fête de la musique	des animations musicales seront autorisées	Rue Grillet	dans sa partie comprise entre le n°3 et le n°9	A partir du vendredi 21 juin 2019, 15h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la partie comprise entre le n°5 et le n°8	A partir du vendredi 21 juin 2019, 12h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7313	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Léon Jouhaux	entre la rue des Rancy et le n° 35	A partir du samedi 15 juin 2019 jusqu'au mercredi 19 juin 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue des Rancy et le n° 35	
7314	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Célestins	côté Saône, entre le n° 9 et la rue de Savoie	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 13h à 16h30
7315	Entreprise Lmm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation "We are 90's" à l'occasion de la Fête de la musique	des prestations musicales seront autorisées	Place Antoine Vollon	au droit du n°1 (montage dès 13h00)	Le vendredi 21 juin 2019, de 17h à 23h
			la circulation des véhicules sera interdite	Place Antoine Vollon	dans la partie située à l'Ouest de la rue Vaubecour	Le vendredi 21 juin 2019, de 14h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Guynemer	entre la place Vollon et la rue Joannès Drevet	
				Rue Clotilde Bizolon		
Rue Clotilde Bizolon						
Place Antoine Vollon	dans la partie située à l'Ouest de la rue Vaubecour	Le vendredi 21 juin 2019, de 12h à 23h				
7316	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docks	sur 20 m, en face du n° 78	Le jeudi 13 juin 2019
7317	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Cité	entre la place de la Ferrandière et la rue du 4 septembre 1797	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7318	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains sera autorisée à double sens pour accéder aux 3 poches de stationnement sur la place du 8 mai 1945	Rue Professeur Beauvisage	chaussée Ouest, entre la rue Ludovic Arrachart et un point situé à 30 m au Sud du boulevard des Etats Unis	A partir du vendredi 14 juin 2019 jusqu'au mardi 25 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Ouest, sens Nord/Sud, entre le boulevard des Etats Unis et la rue Francis de Pressensé	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, entre la rue Francis de Pressensé et le boulevard des Etats Unis	
7319	Etablissement Six degrés de liberté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	côté impair, sur 4 m au droit du n° 21	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au dimanche 3 novembre 2019
7320	Etablissement King Tacos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	côté impair, sur 4 m au droit du n° 13	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7321	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Beer Sheva	entre le n° 520 et le n° 537	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au samedi 6 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		du n° 520 au n° 537	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7322	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laure Diébold	côté pair, sur 40 m au droit du n° 6	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
7323	Entreprise Sébastien Delezinier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 39 ^a	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mercredi 19 juin 2019, de 7h à 19h
7324	Etablissement La Gryffondine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	au droit du n° 126, sur une longueur de 4,40 m	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
7325	Entreprise Paul Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Geneviève	sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n° 40	A partir du mardi 18 juin 2019 jusqu'au jeudi 18 juillet 2019
7326	Entreprise Egb Service Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Valentin Couturier	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019
7327	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	au droit de l'immeuble situé au n° 158	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 7h à 12h
7328	Entreprise Alunités	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un congrès au Musée des Confluences	l'installation de deux lés de moquette sera autorisée	Quai Perrache	au droit du n° 86, au Sud du Musée des Confluences	A partir du lundi 17 juin 2019, 19h, jusqu'au mercredi 19 juin 2019, 2h
					au droit du n° 86, sur le parvis côté Est du Musée des Confluences	
7329	Entreprise Hams	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 16	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au jeudi 20 juin 2019, de 7h à 19h
7330	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de montage d'une grue à tour à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marcel Mérieux	trottoir Est, entre la rue J. Monod et l'avenue Debourg	Les mercredi 19 juin 2019 et jeudi 20 juin 2019, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre l'avenue Debourg et la rue Jacques Monod	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Debourg et la rue Jacques Monod	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 18 juin 2019 jusqu'au jeudi 20 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7331	Association Notre Sphère	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	des installations seront autorisées	Place Commandant Arnaud		A partir du vendredi 21 juin 2019, 9h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h
			des prestations musicales seront autorisées			Le vendredi 21 juin 2019, de 16h30 à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			contre-allée Sud, côté Sud, sur 5 emplacements en épi
7332	Etablissement Bistrot La Varenne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	des animations seront autorisées	Place Docteur Gailleton	au droit du n° 6	Le mercredi 19 juin 2019, de 18h à 23h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mercredi 19 juin 2019, de 17h à 23h30
7333	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Edouard Rochet	trottoir Sud, entre la rue Rossan et la rue des Tuiliers	Les mercredi 19 juin 2019 et vendredi 21 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Rossan et la rue des Tuiliers	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre la rue Rossan et la rue des Tuiliers	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7334	Métropole de Lyon - Direction du cadre de vie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de la chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin de Montribloud		Le mercredi 19 juin 2019, de 6h à 11h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7335	Entreprise De Jésus Vieira Dvm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Eugène Pons	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 35	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019
7336	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Vivier	entre la rue de Toulon et la route de Vienne	Les jeudi 20 juin 2019 et vendredi 21 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Est, entre la rue de Toulon et la route de Vienne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7337	L'Interprofession des fruits et légumes frais et la mairie du 2ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des fruits et légumes frais	des animations seront autorisées	Place Antonin Poncet		Le mercredi 19 juin 2019, de 12h à 18h
			des installations seront autorisées			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté pair, sur la partie comprise entre le n° 6 et le n° 16	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7338	Association Espace Vollon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des prestations musicales seront autorisées	Place Antoine Vollon	au droit du n°7	A partir du vendredi 21 juin 2019, 14h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite		dans la partie située à l'Est de la rue Vaubecour et au Sud de la rue Sainte-Hélène	A partir du vendredi 21 juin 2019, 15h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du vendredi 21 juin 2019, 14h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
7339	Entreprise Globale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin de Montpellier	au droit du n° 23	Le mercredi 19 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7340	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Rue Chevreul	sens Ouest/Est, entre la rue Camille Roy et la rue Garibaldi	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Camille Roy	sur 30 m au droit du n° 38	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Chevreul	entre la rue Garibaldi et la rue Camille Roy	
				Rue Camille Roy	sur 30 m au droit du n° 38	
			Rue Chevreul	entre la rue Garibaldi et la rue Camille Roy		
			Rue Camille Roy	côté pair, sur 30 m au droit du n° 38		
Rue Chevreul	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Garibaldi et la rue Camille Roy					
7341	Entreprise Vaganay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès à une zone de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	sur 30 m, en face de l'accès au n° 38	A partir du lundi 17 juin 2019, 6h, jusqu'au mercredi 19 juin 2019, 6h
7342	Entreprise Harrault Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Grande Rue de la Guillotière	entre la rue Claude Boyer et la rue Rachais	Le mercredi 19 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite			Le mercredi 19 juin 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			des deux côtés de la chaussée, entre la rue Claude Boyer et la rue Rachais
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			une déviation sera mise en place par l'entreprise Harrault en empruntant les rues suivantes		Grande Rue de la Guillotière - Rue de Créqui - Rue Alphonse Daudet - Rue Rachais	
7343	Entreprise Solair Julien Micollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de Serbie	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 11	Le mercredi 19 juin 2019, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7344	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue mobile	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Montée de l'Observance	entre le n° 11 et le n° 21	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au jeudi 20 juin 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera gérée également par 2 hommes trafic de part et d'autre du chantier afin de réguler les arrêts momentanés de la circulation lors des manœuvres de l'engin de levage			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 11 et le n° 21 (au droit de la Résidence Pierre Scize)	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au jeudi 20 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7345	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 30	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
7346	Madame Janin Anne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un monte matériaux	le demandeur ne devra en aucun cas positionner le monte meuble devant l'entrée de garage	Rue Curie	au droit de l'immeuble situé au n° 15	Le jeudi 20 juin 2019, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 50 (station Bluely)	
				Rue Curie	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 15	
7347	Mairie du 6ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	des installations seront autorisées	Place Maréchal Lyautey		A partir du vendredi 21 juin 2019, 8h, jusqu'au lundi 24 juin 2019, 8h
			des prestations musicales seront autorisées			A partir du vendredi 21 juin 2019, 17h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h30
7348	Entreprise Numérobis Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Place du Griffon	sur la zone de desserte située au droit du n° 1	A partir du jeudi 13 juin 2019 jusqu'au dimanche 23 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7349	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Lanterne	entre la rue de la Platière et la rue Longue durant la phase de fermeture à la circulation de la rue Longue	A partir du samedi 15 juin 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
				Rue Longue	de part et d'autre du chantier entre la rue Chavanne et le quai de la Pêcherie durant la phase de fermeture à la circulation de la rue Longue	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Lanterne	entre la rue Longue et la rue de la Platière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Longue	entre la rue Chavanne et le quai de la Pêcherie entre la rue Lanterne et le quai de la Pêcherie	
7350	Entreprises Deluermoz, Gantelet Galaberthier, Legros Tp, Polen et Suez Rv Osis Sud-Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de Serin	linéaire Nord/Ouest au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du lundi 17 juin 2019, 6h, jusqu'au lundi 30 septembre 2019, 18h
7351	Entreprise 2Tcz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Edouard Millaud	sur 4 m, au droit de l'immeuble situé au n° 3	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au mercredi 17 juillet 2019
7352	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de modifications de l'éclairage public en façade pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Laure Diébold	entre le n° 14 et la rue de la Claire	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au jeudi 20 juin 2019, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de la Claire	entre le n° 63 et la rue Laure Diebold	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laure Diebold	entre le n° 14 et la rue de la Claire	
				Rue Laure Diebold	côté pair, entre le n° 14 et la rue de la Claire	
				Rue de la Claire	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 63 et la rue Laure Diébold	
7353	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au droit du n° 50 (boucherie)	Le mercredi 19 juin 2019, de 8h à 17h
7354	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue par un balisage de type K16 au droit de la fouille	Boulevard Yves Farge	trottoir Est, sur 30 m au Sud de la rue Pré Gaudry	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus par un balisage de type K16	Rue Pré Gaudry	trottoir Nord, entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Yves Farge	sens Sud/Nord, sur 50 m au Sud de la rue Pré Gaudry	
				Rue Pré Gaudry	sens Est/Ouest, entre la rue Félix Brun et le boulevard Yves Farge	
7354	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est/Ouest, entre la rue Félix Brun et le boulevard Yves Farge	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pré Gaudry	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7355	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Algérie	entre la rue Terme et la place Tobie Robatel, les bus auront obligation de circuler sur la voie opposée	A partir du samedi 15 juin 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
				Place Tobie Robatel	au droit du n° 1 et 2, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
				Rue Lanterne	au droit du n° 1	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Algérie	sens Ouest-Est, entre la place Tobie Robatel et la rue Terme	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Place Tobie Robatel	dans les deux sens de circulation, entre la rue d'Algérie et la rue de la Martinière	
				Rue Lanterne	sens "Sud-Nord" entre la rue Constantine et la rue d'Algérie	
			l'arrêt des véhicules sera interdit	Rue d'Algérie	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Terme et la place Tobie Robatel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tobie Robatel	au droit du n° 12	
les véhicules circulant dans le sens "Sud-Nord" auront interdiction de tourner à droite	Rue Lanterne	dans le carrefour avec la rue d' Algérie				
7356	Association Zanzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Zanzi'stival	des installations et des animations seront autorisées	Quai Rambaud	sur la promenade, au droit du n° 47	A partir du vendredi 21 juin 2019 jusqu'au dimanche 23 juin 2019, de 17h à 20h
7357	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau Télécoms à l'aide d'une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite	Rue Malesherbes	sur le trottoir situé au droit du n° 43	Le jeudi 20 juin 2019, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m au droit du n° 43	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 43	
7358	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Général Frère	côté impair, sur 30 m au droit du n° 157	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
7359	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Rendez-vous électro et indie de la Fête de la musique	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jean Pierre Chevrot		A partir du vendredi 21 juin 2019, 6h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 8h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
					des deux côtés, entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	A partir du mercredi 19 juin 2019, 6h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 14h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7360	Comité d'intérêt local de Saint-Rambert et de l'industrie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique Country 2019	des animations seront autorisées	Place Bernard Schonberg		A partir du vendredi 21 juin 2019, 17h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 21 juin 2019, 12h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 3h
7361	Association Lerockpamort et l'entreprise Kraspek Myzik	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	des animations seront autorisées	Place de la Croix Rousse		A partir du vendredi 21 juin 2019, 18h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 21 juin 2019, 9h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 3h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			contre-allée Ouest, côté Est, sur 10 emplacements en épi
7362	Association Forum des réfugiés-Cosi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Marche des parapluies	des installations seront autorisées	Place Maréchal Lyautey		Le jeudi 20 juin 2019, de 9h à 19h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Rue du Jardin des Plantes		Le jeudi 20 juin 2019, de 18h15 à 19h30
				Cours Général Giraud		
				Place des Terreaux		
				Place Louis Pradel		
				Place Maréchal Lyautey		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Place Rouville		
				Pont Morand		
				Rue de l'Annonciade		
				Rue Sainte Catherine		
Rue Terme						
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Algérie	sur la contre-allée, côté Sud, sur 15 mètres au droit du n° 36				
	Cours Général Giraud		A partir du jeudi 20 juin 2019, 9h, jusqu'au vendredi 21 juin 2019, 0h			
	Place Marechal Lyautey	sur 15 mètres en face du n° 15	Le jeudi 20 juin 2019, de 9h à 19h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7363	Entreprise Erel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier	Rue Ferrandière	côté pair, sur 10 m au droit du n° 38	Les lundi 17 juin 2019 et mardi 18 juin 2019, de 7h à 19h
				Rue Président Carnot	côté pair, entre le n° 4 et 8	
				Rue Grôlée	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	
				Place de la République	sur 10 m, au droit du n° 53	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Thomassin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 32	
				Place de la République	sur 10 m, au droit du n° 53	
				Rue Thomassin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 32	
				Rue Grôlée	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Ferrandière	côté pair, sur 10 m au droit du n° 38				
	Rue Président Carnot	côté pair, entre le n° 4 et 8				
7364	Association Dub Master Clash	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Général Giraud	côté Sud de la contre-allée, sur 35 mètres à l'Est du n°36	A partir du vendredi 21 juin 2019, 8h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 3h
7365	Entreprise Esther Les Platanes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des prestations musicales seront autorisées	Place Lieutenant Morel		Le vendredi 21 juin 2019, de 17h à 23h30
7366	Entreprises Gantelet Galaberthier/ Deluermoz/ Legros Tp/ Pollen et Suez Rv Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation de réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Joseph Gillet	sens Nord/Sud, entre la montée des Esses et la montée Hoche	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la montée des Esses et la montée Hoche	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		trottoir Ouest côté Saône, entre la montée des Esses et la montée Hoche	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Saône, entre la montée des Esses et la montée Hoche	
7367	Etablissement Le Galopin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des animations musicales seront autorisées	Boulevard de la Croix Rousse	au droit du n°155	Le vendredi 21 juin 2019, de 17h à 1h
			des installations seront autorisées sur le trottoir			A partir du vendredi 21 juin 2019, 16h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 1h
7368	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 10 m au droit des immeubles situés aux n° 2 à 4	Le mercredi 19 juin 2019, de 8h à 17h
7369	Etablissement Brasserie Le Chantecler	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des animations musicales seront autorisées sur la terrasse du demandeur	Boulevard de la Croix Rousse	au droit du n°151 (montage dès 16h00)	A partir du vendredi 21 juin 2019, 18h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7370	Entreprise Air France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de l'agence Air France Lyon	des animations seront autorisées	Rue de Jussieu	au droit du n° 5	Le jeudi 20 juin 2019, de 17h à 19h30
			des installations seront autorisées			Le jeudi 20 juin 2019, de 15h à 19h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Grolée et le quai Jules Courmont	Le jeudi 20 juin 2019, de 15h à 19h
7371	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des remparts d'Ainay	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	Le mardi 18 juin 2019, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			Le mercredi 19 juin 2019, de 8h à 16h
7372	Mjc Vieux-Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	des prestations musicales seront autorisées	Place Saint Jean	(montage dès 9h)	A partir du vendredi 21 juin 2019, 17h15, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Brèche Place Saint Jean	à l'exception des emplacements Police	A partir du vendredi 21 juin 2019, 8h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h
7373	Agence Ailleurs Voyages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du pique-nique de l'entreprise	des installations seront autorisées	Place Jean Monnet		Le vendredi 21 juin 2019, de 11h à 15h
			un pique-nique sera autorisé			Le vendredi 21 juin 2019, de 12h à 14h
7374	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	contre-allée Est, trottoir Sud	Le mercredi 19 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		contre-allée Est, entre le boulevard Marius Vivier Merle et l'avenue Félix Faure	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la contre-allée Est, situé au droit du n° 97	
7375	Ecole de musique du 7ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 3ème édition de Brass'inLyon	des installations seront autorisées	Berge Karen Blixen		Le mercredi 19 juin 2019, de 16h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	sur 10 mètres au droit du n° 31	Le mercredi 19 juin 2019, de 13h à 22h
			une prestation musicale sera autorisée	Berge Karen Blixen		Le mercredi 19 juin 2019, de 18h30 à 21h
7376	Etablissement Hard Rock Café Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des animations musicales seront autorisées	Rue Président Carnot	au droit du n°1	A partir du vendredi 21 juin 2019, 11h30, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le quai Jules Courmont et la rue Saint-Bonaventure	A partir du vendredi 21 juin 2019, 1h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés, entre la place des Cordeliers et la rue Saint-Bonaventure	
7377	Association Misère Records	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Doyenné	sur 15 mètres, au droit du n°31	A partir du vendredi 21 juin 2019, 6h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 12h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7378	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Smith	sur 20 m, au droit du n° 68 bis	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 68 bis	
7379	Ecole de Musique associative Top Music	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des installations seront autorisées	Place Croix Paquet		A partir du vendredi 21 juin 2019, 15h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 1h
			des prestations musicales seront autorisées			A partir du vendredi 21 juin 2019, 19h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
7380	Entreprise Alliance Musik	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation Tropical Urban labellisée Fête de la musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Corderie	sur 4 emplacements en bataille en face du n°8 bis	A partir du vendredi 21 juin 2019, 12h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h
7381	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Georges Pompidou	sur 20 m, au droit du n° 2	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
7382	Conseil de quartier Ménéval Les Battières	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique à Ménéval	des animations musicales seront autorisées	Place Docteur Schweitzer		Le vendredi 21 juin 2019, de 18h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le vendredi 21 juin 2019, de 17h à 22h30
7383	Etablissement Mumbai Café et établissements de healthy food	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Paye Ton Jeudi Healthy	des animations seront autorisées	Rue Sainte Catherine	partie comprise entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin	Le jeudi 20 juin 2019, de 18h à 23h
			des installations seront autorisées			A partir du jeudi 20 juin 2019, 18h, jusqu'au vendredi 21 juin 2019, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite			
7384	Association La Gourguillonaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	des animations musicales seront autorisées	Place Aristide Briand		Le vendredi 21 juin 2019, de 18h à 22h30
			des installations seront autorisées			Le vendredi 21 juin 2019, de 16h à 23h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			sur 15 mètres, en face du n°9
7385	Association Union des commerçants Tête d'Or	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de la Fête de la musique	des animations musicales seront autorisées	Rue Tête d'Or	entre le cours Vitton et la rue Tronchet	Le vendredi 21 juin 2019, de 18h30 à 23h
			la circulation des véhicules sera interdite			Le vendredi 21 juin 2019, de 18h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés, entre le cours Vitton et la rue Tronchet

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7386	Etablissement Ninkasi Ale House	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation à l'occasion de la Fête de la musique	des installations seront autorisées sur le trottoir	Boulevard de la Croix Rousse	au droit du n° 159	A partir du vendredi 21 juin 2019, 17h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h
			une prestation musicale sera autorisée			Le vendredi 21 juin 2019, de 19h à 1h
7387	Entreprise Agence Propreté Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurent Vibert	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 7h à 19h
						Le lundi 24 juin 2019, de 7h à 19h
7388	Entreprise La Compagnie Sylvie Kay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement la Fête de la musique en Claquettes	des démonstrations de claquettes seront autorisées sur le trottoir	Rue Franklin	au droit du n° 39	Le vendredi 21 juin 2019, de 17h30 à 21h
			des installations seront autorisées sur le trottoir			Le vendredi 21 juin 2019, de 14h à 21h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le vendredi 21 juin 2019, de 17h à 21h
7389	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 100 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Professeur Patel	trottoir Ouest, sur 40 m au droit du n° 20	Le vendredi 21 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 40 m au droit du n° 20	Le vendredi 21 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 20	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7390	Comité d'intérêt local Sud Presqu'île Confluence et la Mjc Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Confluence en Fête(s) 2019	des animations seront autorisées	Quai Rambaud	au droit du n° 28	Le samedi 15 juin 2019, de 11h à 22h30
			des installations ainsi que l'accès et le stationnement des véhicules immatriculés ED-061-DP EG-724-LW BZ-112-QH AA-480-VV EZ-126-DW seront autorisés	Quai Rambaud	au droit du n° 28	A partir du samedi 15 juin 2019, 8h, jusqu'au dimanche 16 juin 2019, 0h
7391	Entreprise R2nov 69	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Faurax	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le jeudi 20 juin 2019, de 7h à 19h
7392	Association Orage Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	sur 30 mètres en face du n° 18	A partir du vendredi 21 juin 2019, 8h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
7393	Entreprise Romera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béranger	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 1	Le jeudi 20 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7394	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	contre-allée Est, trottoir Sud	Le jeudi 20 juin 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		contre-allée Est, entre le boulevard Marius Vivier Merle et l'avenue Félix Faure	
			la circulation des véhicules sera interdite		contre-allée Est, entre le boulevard Marius Vivier Merle et l'avenue Félix Faure	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		dans la contre-allée Est, située au droit du n° 97	
7395	Etablissement Le Vixtor	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de la Fête de la musique	des prestations musicales seront autorisées	Place Carnot	en face du n° 5	A partir du vendredi 21 juin 2019, 18h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
7396	Etablissement Le Barabaar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des prestations musicales seront autorisées sur la terrasse habituelle du demandeur	Boulevard des Brotteaux	au droit du n° 6	A partir du vendredi 21 juin 2019, 18h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 1 emplacement en épi, au droit du n° 6	A partir du vendredi 21 juin 2019, 8h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 1h
7397	Union départementale du Rhône de la confédération du travail	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des animations musicales seront autorisées	Rue Burdeau	au droit des n° 37 et n° 44	Le vendredi 21 juin 2019, de 17h à 23h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Pouteau et la montée Saint Sébastien	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 mètres, au droit du n°44	Le vendredi 21 juin 2019, de 16h à 23h30
	sur 10 mètres, au droit du n°37					
7398	Association Artis Mbc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	des installations seront autorisées	Place Mazagran		A partir du vendredi 21 juin 2019, 8h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h
			des prestations musicales seront autorisées			A partir du vendredi 21 juin 2019, 18h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazagran	sur 15 mètres en face du n°13	A partir du vendredi 21 juin 2019, 10h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7399	Mjc Montchat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de la Fête de la musique	des animations musicales seront autorisées	Place Antoinette		A partir du vendredi 21 juin 2019, 17h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h	
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 21 juin 2019, 15h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 1h	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Antoinette		entre la rue Louis et la rue Camille	A partir du vendredi 21 juin 2019, 17h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			au droit et en face de la place Antoinette	A partir du vendredi 21 juin 2019, 15h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h
7400	Entreprise La Sas 2Bdf et établissement Café de la Soie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de la Fête de la musique	des animations musicales seront autorisées	Place Bertone		A partir du vendredi 21 juin 2019, 19h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h	
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 21 juin 2019, 16h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 1h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			sur 5 mètres en face du n° 1	A partir du vendredi 21 juin 2019, 12h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h
				sur 10 mètres au droit du n° 3			
7401	Entreprise Meeercredi Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté Nord, sur 30 mètres en face du n°18	A partir du vendredi 21 juin 2019, 15h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 1h	
7402	Entreprise Eml Pianos et le Conservatoire de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Estrées		Le vendredi 21 juin 2019, de 15h à 22h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le vendredi 21 juin 2019, de 8h à 22h	
7403	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection totale de la chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Balthazar	entre la rue Professeur Florence et la rue Rochaix	A partir du vendredi 21 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 7h à 17h30	
				Rue Professeur Florence	entre l'avenue Lacassagne et la rue Trarieux		
				Rue Germain David	entre la rue Professeur Rochaix et la rue Professeur Florence		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7403	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection totale de la chaussée	la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains	Rue Professeur Florence	entre l'avenue Lacassagne et la rue Trarieux	A partir du vendredi 21 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 7h à 17h30
				Rue Balthazar	entre la rue Professeur Florence et la rue Rochaix	
				Rue Germain David	entre la rue Professeur Rochaix et la rue Professeur Florence	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	côté pair, sur 20 m de part et d'autre de la rue Professeur Florence	
				Rue Professeur Florence	des deux côtés, entre l'avenue Lacassagne et le n° 58	
				Rue Omer Louis	côté pair, sur 20 m au Sud de l'avenue Lacassagne	
					côté pair, entre le n° 16 et la rue Trarieux	
Rue Trarieux	côté pair, sur 20 m au droit de la rue Omer Louis					
les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Germain David	au débouché sur la rue Professeur Rochaix				
7404	Entreprise Lyon Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Scène Lyon City Demain labellisée Fête de la musique	des animations musicales seront autorisées	Place ds Archives	Ouest	Le vendredi 21 juin 2019, de 18h à 23h
			des installations seront autorisées			A partir du mercredi 19 juin 2019, 14h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 1h
			la circulation des véhicules sera interdite	Cours Charlemagne	entre la rue Dugas Montbel et le n° 3	Le jeudi 20 juin 2019, de 10h à 13h A partir du vendredi 21 juin 2019, 16h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
7405	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Smith	trottoir pair, sur 40 m au droit du n° 54	Le vendredi 21 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer	Le vendredi 21 juin 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 65 et la rue Casimir Périer	Le vendredi 21 juin 2019
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur le cours Bayard	Le vendredi 21 juin 2019, de 9h à 16h
7406	Etablissement Le Hopper	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de la Fête de la musique	des installations seront autorisées sur le trottoir	Avenue Maréchal de Saxe	au Sud du n°150	A partir du vendredi 21 juin 2019, 14h15, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			des prestations musicales seront autorisées			Le vendredi 21 juin 2019, de 19h30 à 23h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7407	Entreprise Portes Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une réception	des installations seront autorisées	Cours de la Liberté	au droit du n° 5	Le vendredi 21 juin 2019, de 8h à 16h
			une prestation musicale sera autorisée sur le trottoir			Le vendredi 21 juin 2019, de 11h à 14h30
7408	Mjc Montchat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement la Fête de la musique sur la colline	des installations seront autorisées	Rue Alfred de Musset	entre la rue Jules Massenet et la rue Pierre Bonnaud	A partir du vendredi 21 juin 2019, 15h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 1h
			des prestations musicales seront autorisées			A partir du vendredi 21 juin 2019, 17h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite			
7409	Entreprise Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flandin	entre l'avenue Georges Pompidou et la rue d'Aubigny sens Sud/Nord, entre l'avenue Georges Pompidou et la rue d'Aubigny	A partir du vendredi 14 juin 2019 jusqu'au samedi 29 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite			
7410	Métropole de Lyon - Direction de la voirie et les entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation sera exclusivement réservée aux bus sur chaussée réduite	Rue Saint Paul	au droit du bâtiment de la gare	A partir du vendredi 14 juin 2019 jusqu'au dimanche 18 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Octavio Mey	au droit du bâtiment de la gare, deux roues compris au droit des n° 2 et 4, pour permettre la création d'un quai bus provisoire	
7411	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 108	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mardi 18 juin 2019
7412	Entreprise Padim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 56	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mardi 18 juin 2019, de 7h à 19h
7413	Entreprise Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Saint Georges	sur le trottoir situé au droit du n° 38	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mercredi 10 juillet 2019
7414	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un mur d'enceinte dans le cadre des travaux du Tramway T6	la continuité du cheminement piétons sera maintenue et gérée en permanence au droit du véhicule de chantier	Avenue de Pressensé	trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au samedi 6 juillet 2019
			le stationnement pour un véhicule de chantier sera autorisé			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7415	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	côté pair, sur 4 m au droit du n° 42	A partir du mardi 18 juin 2019 jusqu'au jeudi 18 juillet 2019
7416	Entreprise Ort Engineering	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue des Capucins	sur 5 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 26	A partir du mardi 18 juin 2019 jusqu'au mardi 2 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n° 26	
7417	Entreprise Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Marius Vivier Merle	au droit du cours Lafayette	A partir du mercredi 19 juin 2019, 22h, jusqu'au jeudi 20 juin 2019, 5h
					au droit du n° 107 (sens Sud/Nord)	
7418	Entreprise Meric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	côté pair, sur 5 m au droit du n° 98	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mercredi 17 juillet 2019
7419	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Route de Genas	entre la rue Saint Isidore et l'impasse Sablon	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au jeudi 20 juin 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11		entre la rue St Isidore et l'Impasse Sablon	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au jeudi 20 juin 2019, de 16h à 9h
7420	Entreprise Meric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté impair, sur 5 m au droit du n° 159	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au samedi 13 juillet 2019
7421	Entreprise Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages dans un groupe scolaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ravat	des deux côtés, entre le n° 20 et la rue Smith	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au mercredi 26 juin 2019, de 7h à 17h30
7422	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tronchet	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 13	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au lundi 1 juillet 2019, de 8h à 17h
				Rue Malesherbes	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 45	
				Rue Tronchet	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 2 et n° 4	
					sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 13	
					sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 2 et n° 4	
Rue Malesherbes	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 45					
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7423	Entreprise Géotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques dans le cadre de la création de la ligne du Métro E	la circulation des 2 roues sera interdite sur la bande réservée aux cycles	Avenue de Ménival	sens Ouest-Est, entre les points lumineux d'éclairage urbain n° 4720015 et 4720013, les cycles auront obligation de circuler sur la voie de circulation générale	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au lundi 8 juillet 2019
			la circulation des piétons sera interdite		sens Ouest-Est, entre les points lumineux d'éclairage urbain n° 4720015 et 4720013	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sens Ouest-Est, entre les points lumineux d'éclairage urbain n° 4720015 et 4720013	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée sens Ouest-Est, entre les points lumineux d'éclairage urbain n° 4720015 et 4720013	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les points lumineux d'éclairage urbain n° 4720015 et 4720013	
7424	Entreprise Crea Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au mardi 16 juillet 2019
7425	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard des Belges	sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 61 et n° 62	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jacques Moyron	au droit de l'immeuble situé au n° 9	
				Rue Sully	entre le n° 130 et n° 134	
				Rue Montgolfier	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 102	
7426	Entreprise Jo Michel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté impair, sur 10 m au droit du n° 23	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
7427	Entreprise Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boissac	sur 15 m, côté pair entre le n° 2 et n° 4	A partir du dimanche 16 juin 2019 jusqu'au samedi 13 juillet 2019
7428	Entreprise Qualit R	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'une station taxis provisoire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jaboulay	côté Nord, entre la rue Raulin et le quai Claude Bernard	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mercredi 17 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf pour les véhicules taxis		côté Sud, entre le quai Claude Bernard et la rue Raulin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant sur la station taxi		côté Nord, entre la rue Raulin et le quai Claude Bernard	
			une dépose minute pour taxi de 6 m sera créée sur l'espace réservé aux services funéraires		en face du n° 2	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7429	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Place Docteur Gailleton	entre le quai du Docteur Gailleton et la rue Saint Hélène	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier pour une période n'excédant pas 2 heures			
7430	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une grue autoportée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Girondins	côté pair, sur 30 m à l'Est de l'avenue Leclerc	Le jeudi 20 juin 2019, de 13h à 18h
			le stationnement pour un engin de levage sera autorisé sur trottoir		trottoir Sud, sur 30 m à l'Est de l'avenue Leclerc	
7431	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	au droit de la base de vie SPC Part Dieu	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
7432	Métropole de Lyon - Direction de la communication externe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA France 2019	l'installation de totems signalétiques sera autorisée	Avenue Adolphe Max	côté Nord, sur le trottoir à l'Ouest du quai Romain Rolland	A partir du lundi 17 juin 2019, 12h, jusqu'au lundi 8 juillet 2019, 18h
				Place de la République	Nord, au droit du n° 53	
				Quai Victor Augagneur	côté Rhône, à l'angle du pont de la Guillotière	
				Rue de la République	en face du n°31	
7433	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Marie-Madeleine Fourcade		A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au mercredi 21 août 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					des deux côtés de la chaussée	
7434	Entreprise Blanchet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Montée de la Butte	sur le trottoir situé au droit des n° 1 et n° 3, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 20 juin 2019, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 1 et n° 3, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n° 1 et n° 3	
7435	Etablissement Magna Gati	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	au droit du n° 34, sur une longueur de 5,50 m	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
7436	Entreprise Romera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Ferrandière	entre la rue Palais Grillet et la rue des 4 chapeaux	Le jeudi 20 juin 2019, de 8h à 10h
			la circulation des véhicules sera interdite			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7437	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue de Bourgogne	rue de la Claire - rue du 24 mars 1852	Le samedi 15 juin 2019, de 7h à 13h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite dans le carrefour suivant			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7438	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Louis Vincent	au droit des n° 8 à 12	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au lundi 1 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 8 à 12	
7439	Entreprise Engimono Quatre Saisons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté pair, au droit du n° 88	Le mercredi 19 juin 2019
7440	Entreprise Jft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 15 m au droit du n° 141	Le vendredi 21 juin 2019
7441	Entreprise André Vial	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	trottoir pair (Sud) entre les n° 46 à n° 50	Le vendredi 21 juin 2019, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre les n° 46 et n° 50	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 46 et n° 50	Le vendredi 21 juin 2019
7442	Entreprise Eiffage Energie Infrastructures Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'éclairage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tronchet	partie comprise entre la rue Tête d'Or et la rue Masséna	A partir du vendredi 21 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Tête d'Or et la rue Masséna	jusqu'au jeudi 27 juin 2019, de 9h à 12h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	A partir du vendredi 21 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue Masséna	A partir du vendredi 21 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019, de 9h à 12h
7443	Association Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Pierres Plantées	sur 15 m au droit du n° 18	Le vendredi 21 juin 2019, de 8h à 13h
7444	Entreprise Emmaüs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jules Ferry	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 16	Le vendredi 21 juin 2019, de 7h à 12h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7445	Opéra national de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	l'accès et le stationnement du véhicule immatriculé DN 603 CYS sera autorisé	Place Louis Pradel	sur la contre-allée, le long du bâtiment de l'Opéra	Le jeudi 4 juillet 2019, de 8h à 0h
7446	Entreprise Jft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 15 m, au droit du n° 141	Le vendredi 21 juin 2019
7447	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	sur 10 m au droit du n° 78	Le vendredi 21 juin 2019
7448	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Thomassin	entre la rue du Président Carnot et la rue de la République	Le vendredi 21 juin 2019, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m au droit du n° 32	Le vendredi 21 juin 2019
7449	Association Boule Ravat Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	sur 100 mètres, au Nord du cours Bayard	Le samedi 20 juillet 2019, de 10h à 21h
7450	Entreprise Nse Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Paul Scherrer	au droit du bâtiment Amplia, face au stade Sony Anderson	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mercredi 26 juin 2019
						Le vendredi 21 juin 2019
7451	Ville de Lyon - Direction de la police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie commémorative	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue Jeanne Hachette	entre la rue Général Mouton Duvernet et la rue Jean Renoir	Le mardi 18 juin 2019, de 10h45 à 13h
7452	Association House Nektar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de la Fête de la musique	des installations seront autorisées	Rue de la Thibaudière	au droit du n°33	A partir du vendredi 21 juin 2019, 10h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h30
			des prestations musicales seront autorisées			Le vendredi 21 juin 2019, de 17h à 23h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			sur 15 mètres au droit du n°33
7453	Association SoliBARités	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement SoliBARités Fête l'été	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Bonald	entre la rue de Marseille et le quai Claude Bernard	A partir du vendredi 21 juin 2019, 17h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h
				Rue Cavenne	entre la rue Salomon Reinach et la rue d'Aguesseau	
				Quai Claude Bernard	contre-allée Est, entre la rue Montesquieu et la rue d'Aguesseau	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet			
7453	Association SoliBARités	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement SoliBARités Fête l'été	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pasteur	entre la rue Salomon Reinach et la rue d'Aguesseau	A partir du vendredi 21 juin 2019, 17h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h			
				Rue Montesquieu	entre le quai Claude Bernard et la rue de Marseille				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonald	des deux côtés, de la rue de Marseille au quai Claude Bernard	A partir du vendredi 21 juin 2019, 12h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 1h			
				Rue Pasteur	des deux côtés, de la rue Salomon Reinach à la rue d'Aguesseau				
				Rue Montesquieu	des deux côtés, du quai Claude Bernard à la rue de Marseille				
				Quai Claude Bernard	au droit des n°1 à 3				
			les animations musicales seront autorisées	Rue Cavenne	des deux côtés, entre la rue Salomon Reinach et la rue d'Aguesseau	A partir du vendredi 21 juin 2019, 18h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 1h			
				Rue de Bonald	entre la rue de Marseille et le quai Claude Bernard				
				Rue Cavenne	entre la rue Salomon Reinach et la rue d'Aguesseau				
				Quai Claude Bernard	contre-allée Est, entre la rue Montesquieu et la rue d'Aguesseau				
							Rue Pasteur	entre la rue Salomon Reinach et la rue d'Aguesseau	
							Rue Montesquieu	entre la rue de Marseille et le quai Claude Bernard	
7454	Association Lyon Vtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Probike Shop Lyon Vtt	la circulation des véhicules sera interdite	Allée Pierre de Coubertin	entre la rue du Vercors et l'avenue Jean Jaurès	A partir du samedi 22 juin 2019, 19h, jusqu'au dimanche 23 juin 2019, 6h			
					entre la rue A. Flemming et la rue du Vercors				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Alexander Fleming	entre la rue de Turin et l'allée Pierre de Coubertin	Le samedi 22 juin 2019, de 15h à 19h			
				Allée Pierre de Coubertin	entre la rue A. Flemming et la rue J.P Chevrot	A partir du samedi 22 juin 2019, 15h, jusqu'au dimanche 23 juin 2019, 8h			
	Rue Alexander Fleming	entre la rue de Turin et l'allée Pierre de Coubertin							
7455	Etablissement Le Galopin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des animations musicales seront autorisées	Boulevard de la Croix Rousse	au droit du n°155	Le vendredi 21 juin 2019, de 17h à 1h			
			des installations seront autorisées sur le trottoir			A partir du vendredi 21 juin 2019, 16h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 1h			
7456	Association Plug'N Play Music School	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de la Fête de la musique	des animations seront autorisées	Place Saint Louis		A partir du vendredi 21 juin 2019, 18h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7456	Association Plug'N Play Music School	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de la Fête de la musique	des installations seront autorisées	Place Saint Louis		A partir du vendredi 21 juin 2019, 18h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint Louis		A partir du vendredi 21 juin 2019, 13h30, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h
				Rue Claude Boyer	côté Ouest, le long de la place Saint Louis	
				Rue de la Madeleine	côté Est, entre la rue de la Thibaudière et la rue Montesquieu	
7457	Etablissement Ninkasi Ale House	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation à l'occasion de la Fête de la musique	des installations seront autorisées	Square du Professeur Galtier		A partir du vendredi 21 juin 2019, 7h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 3h
			des prestations musicales seront autorisées		sur la terrasse du demandeur	Le vendredi 21 juin 2019, de 16h à 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 20 mètres le long du square du Professeur Galtier	A partir du vendredi 21 juin 2019, 6h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 4h
7458	Association Maison pour tous - Salle des Rancy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	des installations seront autorisées	Place Guichard		A partir du vendredi 21 juin 2019, 8h30, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h
			des prestations musicales seront autorisées			A partir du vendredi 21 juin 2019, 18h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté Est, sur la partie comprise entre la rue Mazenod et le n°230	A partir du vendredi 21 juin 2019, 14h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
7459	Association La P'Tite boîte à musique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de la Fête de la musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	chaussée principale, côté Nord, sur 20 mètres à l'Ouest de la rue Sainte-Clotilde	A partir du vendredi 21 juin 2019, 7h, jusqu'au dimanche 23 juin 2019, 2h
7460	Mairie du 2ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	des installations seront autorisées	Place Docteur Gailleton		A partir du vendredi 21 juin 2019, 9h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h30
			des prestations musicales seront autorisées			Le vendredi 21 juin 2019, de 17h à 23h
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Sud	A partir du vendredi 21 juin 2019, 16h30, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 mètres au droit des n° 6 et 7	A partir du vendredi 21 juin 2019, 9h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7461	Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jonas Salk	des deux côtés, entre la rue Pierre Riboulet et le n°8	Le mardi 18 juin 2019, de 12h à 18h
7462	Etablissement Restaurant La Dolce Vita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de la Fête de la musique	des prestations musicales seront autorisées	Rue Saint Nestor	sur le trottoir en face du restaurant, à l'Ouest de la rue Saint Gervais	Le vendredi 21 juin 2019, de 18h30 à 23h30
			la circulation des véhicules sera interdite		dans la partie comprise entre la rue Saint Gervais et le n°9	
7464	Entreprise Gripp Grimoud Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Gerbe	sur 15 m au droit du n° 3	Le vendredi 21 juin 2019
7465	Ville de Lyon - Direction générale au service au public et à la sécurité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 20 m, emplacement desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 60 (mairie du 6ème arrondissement)	Le samedi 22 juin 2019, de 7h à 19h
7466	Association Mur69	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réalisation d'une fresque murale	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place des Tapis	sur trottoir, au droit de la fresque murale située entre la rue Jacquard et le boulevard des Canuts	Le samedi 22 juin 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 2 et la place des Tapis	
7467	Entreprise Dopp Fiction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Dopp Fiction and Friends labellisée Fête de la musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Dolet	côté Sud, sur les 20 premiers mètres à l'Est de la rue André Philip	A partir du vendredi 21 juin 2019, 9h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
7468	Association Mjc de Montchat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	des animations musicales seront autorisées	Place du Château	(montage dès 16h00)	A partir du vendredi 21 juin 2019, 17h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du vendredi 21 juin 2019, 14h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7469	Association Baila Conmigo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concert salsa labellisé Fête de la musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	sur 30 mètres, au droit du n°13 bis	A partir du vendredi 21 juin 2019, 10h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h
7470	Entreprise Arcanne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	sur 5 m de part et d'autre du n° 209	Le samedi 22 juin 2019, de 7h à 17h
			le stationnement pour un véhicule de chantier sera autorisé		trottoir Est, au droit du n° 209	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7471	Association Réseau Le Périscope	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	des installations seront autorisées	Place Sathonay		A partir du vendredi 21 juin 2019, 8h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 3h
			des prestations musicales seront autorisées			A partir du vendredi 21 juin 2019, 18h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			sur 30 mètres, au droit du n°6
7472	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de modifications de mâts d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Saint Cyr	sens Sud/Nord, entre l'avenue Pasteur et la rue des Rivières	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7473	Entreprise Chanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite, sauf les weeks ends	Rue de Jéricho	trottoir Ouest, entre le n° 7 et l'avenue du Plateau	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019
			la nacelle de l'entreprise Chanel sera autorisée à stationner et à circuler, sauf les weeks- ends	Rue de Jéricho		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier, sauf les weeks -ends	Avenue du Plateau	trottoir Est, au droit du n° 5 et n° 7	
7474	Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de la chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Girondins	entre le boulevard Yves Farge et l'avenue Leclerc	Le lundi 24 juin 2019, de 6h à 12h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7475	Entreprise Nouvetra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de structures métalliques à l'intérieur du réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Monod	côté impair sur 30 m à l'Ouest du n°11 sur le stationnement en épi	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
				Place des Pavillons	chaussée Sud, côté Sud, sur le stationnement en épi à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux	
7476	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	sur 6 m au droit du n° 10	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mercredi 24 juillet 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7477	Association Mjc Montchat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des animations musicales seront autorisées	Place Henri		A partir du vendredi 21 juin 2019, 17h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 21 juin 2019, 15h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 1h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du vendredi 21 juin 2019, 14h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7478	Entreprise Demeco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 20 m, emplacement desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 60 (mairie du 6ème arrondissement)	Le lundi 24 juin 2019, de 7h à 19h
7479	Etablissement Peps Public House	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des prestations musicales seront autorisées	Quai Claude Bernard	sur la terrasse de l'établissement en face du n°1	A partir du vendredi 21 juin 2019, 18h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de l'établissement situé au droit du n°1	A partir du vendredi 21 juin 2019, 15h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 1h
7480	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Tarvel lors des opérations d'élagage	Avenue Jean Mermoz	entre le boulevard Ambroise Paré et le boulevard Jean XXIII	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 9h à 16h30
				Avenue Général Frère		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean Mermoz	entre le boulevard Ambroise Paré et le boulevard Jean XXIII	
				Avenue General Frère		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Jean Mermoz	entre le boulevard Ambroise Paré et le boulevard Jean XXIII	
				Avenue Général Frère	des deux côtés de la chaussée	
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean Mermoz	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Ambroise Paré et le boulevard Jean XXIII	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019	
7481	Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de la chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Girondins	entre le boulevard Yves Farge et l'avenue Leclerc	Le lundi 24 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7482	Etablissement Café Canant	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de la Fête de la musique	des animations musicales seront autorisées	Rue Pelletier	en face du n°14 (montage dès 14h00)	A partir du vendredi 21 juin 2019, 19h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Denfert-Rochereau et le boulevard des Canuts	A partir du vendredi 21 juin 2019, 12h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Denfert-Rochereau et le boulevard des Canuts	A partir du vendredi 21 juin 2019, 12h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 2h
7483	Association Rue Sainte Catherine et Petite rue des Feuillants	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des prestations musicales seront autorisées	Petite Rue des Feuillants		A partir du vendredi 21 juin 2019, 18h30, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite			
7484	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité suite au sinistre d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Gerland	trottoir Est, entre le n° 65 et le n° 75	A partir du vendredi 14 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Pré Gaudry et le n° 65	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre la rue Pré Gaudry et la rue Abraham Bloch	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Pré Gaudry et le n° 65	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Pré Gaudry et le n° 65	
7485	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté pair, entre le n° 270 et n° 272	Le vendredi 21 juin 2019, de 8h à 17h
7486	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage	Rue Saint Lazare	trottoir Ouest, entre le n° 26 et n° 22	Le vendredi 21 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 26 et n° 22	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 26 et n° 22	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7487	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de grutage au moyen d'un véhicule de levage	la circulation des piétons sera gérée au droit du véhicule de levage par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage	Boulevard des tchécoslovaques	trottoir Ouest, sur 50 m au Nord de l'avenue Berthelot	Le lundi 24 juin 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord/Sud, sur 50 m au Nord de l'avenue Berthelot	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		trottoir Ouest, sur 50 m au Nord de l'avenue Berthelot	Le lundi 24 juin 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7488	Groupement d'entreprises Guintoli/ Siorat/ Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	sens Est/Ouest, sur 30 m de part et d'autre de la rue Kimmerling	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mardi 18 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, de part et d'autre de la rue Kimmerling	
7489	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	sur l'esplanade au droit de la Bibliothèque de la Part Dieu, sur 10 m à l'Ouest de la rue Servient	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
					Rue Servient	sur les voies du tramway, entre le boulevard Marius Vivier Merle et la trémie de la Part Dieu
				le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir		trottoir Sud, entre le boulevard Marius Vivier Merle et la trémie de la Part Dieu
7490	Entreprise Suez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'un bac à graisse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean François Raclet	côté impair, sur 20 m au droit du n° 37	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
7491	Association Dem' Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Trarieux	sur 15 m, au droit du n° 1 bis	Le mercredi 19 juin 2019
7492	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Hélène Berthau		A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mercredi 31 juillet 2019
				Rue Albert Jacquard	entre la rue Roger Fenech et la rue Hélène Berthau	
				Rue Hélène Berthau		
				Rue Albert Jacquard	entre la rue Roger Fenech et la rue Hélène Berthau	
		la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		Rue Hélène Berthau	des deux côtés de la chaussée	
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		Rue Albert Jacquard	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Roger Fenech et la rue Hélène Berthau	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7493	Entreprise Razel Biec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la borne d'accès sera en position base	Rue Smith	accès à la place des Archives	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au lundi 24 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	côté Nord, au droit de Cerise et Potiron	
7494	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue de Pressensé	sens Est/Ouest, entre l'avenue Viviani et la rue Vaillant Couturier	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7495	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Professeur Joseph Nicolas	trottoir Nord, sur 15 m au droit du n° 5	Le lundi 24 juin 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 5	
7496	Entreprise Voi Technology	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Roulez en Sécurité avec Voi	des animations seront autorisées	Place Antonin Jutard		Le samedi 22 juin 2019, de 15h à 18h
			des installations seront autorisées			Le samedi 22 juin 2019, de 14h à 19h
7497	Entreprise C Déco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dubois	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au mardi 9 juillet 2019
7498	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie et réfection de chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11 à l'avancée du chantier	Rue Challemel Lacour	entre le boulevard de l'Artillerie et la rue Champagneux	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard de l'Artillerie et la rue Champagneux	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur le carrefour avec le boulevard de l'Artillerie	
			les carrefours suivants seront mis au clignotant lors de l'intervention des entreprises		sur le carrefour avec la rue Saint Jean de Dieu	
7499	Entreprise Somaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	sur 10 m, au droit du n° 4	A partir du vendredi 21 juin 2019 jusqu'au samedi 20 juillet 2019
7500	Entreprise Oblis (Les Cent Ciels)	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	sur 5 m, au droit du n° 39	A partir du samedi 22 juin 2019 jusqu'au samedi 6 juillet 2019
7501	Entreprise Concept 3 P	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Cours Bayard	côté impair, sur 20 m à l'Ouest du quai Perrache	Le lundi 24 juin 2019, de 6h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	sur 40 m, au droit du n°32	
				Cours Bayard	côté impair, sur 20 m à l'Ouest du quai Perrache	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7502	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue du Trois Septembre 1944	sur 20 m au droit du n° 7	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 7	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7503	Association Le Garillan en marches	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la projection en plein-air du film L'Horloger de Saint-Paul	des installations seront autorisées	Montée du Garillan		A partir du samedi 22 juin 2019, 18h, jusqu'au dimanche 23 juin 2019, 0h30
			la projection d'un film sera autorisée			Le samedi 22 juin 2019, de 21h15 à 23h45
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint Barthélémy	10 mètres sur l'aire de livraison située au droit du n° 19	A partir du samedi 22 juin 2019, 18h, jusqu'au dimanche 23 juin 2019, 1h
7504	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de la chaussée dans le cadre des travaux de la ZAC des Girondins	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Michel Félizat	entre la rue Pré Gaudry et la rue Icade	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mardi 25 juin 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite hors services de la propreté et secours			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pré Gaudry et la rue Icade	
			les riverains circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue Pré Gaudry	
7505	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Mobiles	entre l'avenue Lacassagne et la rue Trarieux	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m, au Nord de l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, sur 30 m au Nord de l'avenue Lacassagne	
7506	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la piste cyclable sera interrompue	Quai Arloing	sens Nord/Sud, sur 20 m au droit du n° 17	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 20 m au droit du n° 17	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7507	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion bras	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable à contresens	Rue Henri IV	sur 20 m, au droit du n° 3	Le lundi 24 juin 2019, de 7h30 à 18h
			la circulation des piétons sera interdite		côté impair, sur 20 m au droit du n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7508	Entreprise E Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 15 m, au droit du n° 222	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mardi 9 juillet 2019
7509	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Tarvel lors des opérations d'élargage	Rue Guillaume Paradin	entre l'allée Adolph Lafond et le boulevard Pinel	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Calmette	entre l'avenue des Frères Lumière et la promenade Léa et Napoléon Bullukian	
				Rue Guillaume Paradin	entre l'allée Adolph Lafond et le boulevard Pinel	
			Rue Professeur Calmette	entre l'avenue des Frères Lumière et la promenade Léa et Napoléon Bullukian		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Guillaume Paradin	entre l'allée Adolph Lafond et le boulevard Pinel	
				Rue Professeur Calmette	entre l'avenue des Frères Lumière et la promenade Léa et Napoléon Bullukian	
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Guillaume Paradin	des deux côtés de la chaussée, entre l'allée Adolph Lafond et le boulevard Pinel				
Rue Professeur Calmette	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue des Frères Lumière et la promenade Léa et Napoléon Bullukian					
7510	Entreprise Toitures Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Quivogne	sur 15 m, au droit du n° 34	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au lundi 8 juillet 2019
7511	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Transvaal	sur 30 m au droit du n° 5	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7512	Etablissement français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule pour la collecte de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Eugène Deruelle	côté pair, sur 15 m au droit du n° 4 (place GIG-GIC)	Le lundi 24 juin 2019, de 6h45 à 14h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7513	Entreprise Isor	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Boulevard Edmond Michelet	trottoir Ouest, entre l'avenue Jean Mermoz et l'avenue Général Frère	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 6h à 16h
			la circulation d'un véhicule nacelle sera autorisée sur trottoir	Avenue Général Frère	trottoir Nord, entre le boulevard Michelet et la rue Professeur Morat	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Edmond Michelet	trottoir Ouest, entre l'avenue Jean Mermoz et l'avenue Général Frère	
				Avenue Général Frère	côté impair, entre le boulevard Michelet et la rue Professeur Morat	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
				Boulevard Edmond Michelet	côté pair, entre l'avenue Jean Mermoz et l'avenue Général Frère	
7514	Etablissement Ten Fingers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des prestations musicales seront autorisées	Place Bellecour	sur la terrasse habituelle du demandeur	A partir du vendredi 21 juin 2019, 18h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
7515	Association Foyer Notre Dame des sans abris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté pair, sur 10 m en face du n°175	Le lundi 24 juin 2019, de 8h à 17h
7516	Maison de l'enfance du 7ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint Louis		A partir du vendredi 21 juin 2019, 16h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 19h
			l'installation de stands sera autorisée			Le samedi 22 juin 2019, de 7h30 à 19h
7517	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	contre-allée Est, sur 25 m au droit du n° 285	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mardi 16 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7518	Entreprise Publi Pose 26	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Route de Vienne	trottoir Nord, sur 30 m au droit du n° 3	Le mardi 25 juin 2019, de 9h à 14h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 3	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7519	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Chevreul	trottoir Sud, entre la rue Raulin et la rue Pasteur	Les mardi 25 juin 2019 et mercredi 26 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 7 et la rue Pasteur	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Sud, sur 25 m à l'Ouest de la rue Pasteur	
			le stationnement des deux roues sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 7 et la rue Pasteur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7520	Fédération internationale de football association - Fifa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'autocars acheminant les équipes	l'accès des camions des équipes de la FIFA sera autorisé le temps des opérations de chargement ou déchargement	Rue Roger Radisson	dans la desserte pompiers située n° 23	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au lundi 8 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m à l'Ouest du n° 23	
7521	Association Carré Roosevelt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du vide-greniers Les Puces citadines	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Franklin Roosevelt	entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal de Saxe	Le samedi 22 juin 2019, de 6h à 20h
			le stationnement des véhicules des exposants sera autorisé		chaussée principale, sur les voies Sud et Nord le long des terre-pleins, entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal de Saxe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allées Sud et Nord sur les emplacements en épi entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du vendredi 21 juin 2019, 16h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 22h
7522	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Basse Combalot	trottoir Sud, sur 20 m au droit du n° 14	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au samedi 6 juillet 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 14 et la place Gabriel Péri	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 14 et la place Gabriel Péri	
7523	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de raccordement de fibre optique sous stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 10 m au droit du n° 85	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7524	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue du Vercors	entre le n° 7 et n° 13	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du jeudi 27 juin 2019, 21h, jusqu'au vendredi 28 juin 2019, 7h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
7525	Ville de Lyon - Direction de la communication externe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le lancement et la promotion des événements d'été : la Fête de la musique et Tout le Monde Dehors	l'installation d'un chalet d'information sera autorisée	Place Edouard Commette	Nord	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au mardi 25 juin 2019
				Place de la République		
7526	Entreprise Trois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de peinture à l'aide d'une nacelle pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Moncey	entre la rue Paul Bert et la rue Turenne	A partir du lundi 24 juin 2019, 8h, jusqu'au lundi 1 juillet 2019, 20h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7527	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté pair, sur 12 m au droit du n°222	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mardi 9 juillet 2019
7528	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ravat	côté pair, sur 40 m au droit du n° 44	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 7h à 17h
7529	Entreprise Serl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un carrefour à feux tricolores dans le cadre de la ZAC des Girondins	la circulation des véhicules et des piétons sera gérée par des feux tricolores	Avenue Jean Jaurès	sens Sud/Nord, sur le carrefour avec la rue Marie Madeleine Fourcade	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer «le cédez le passage » en cas de dysfonctionnement des feux tricolores	Rue Marie-Madeleine Fourcade	sens Nord/Sud, sur le carrefour avec la rue Marie Madeleine Fourcade	
					sens Est/Ouest, au débouché sur l'avenue Jean Jaurès	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7530	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Vendôme	entre la rue de Bonnel et la rue Servient	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 13h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs			
7531	Association Voisinage et patrimoine pavillonnaire bocage Etats-Unis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des voisins l'Art en herbe	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Varichon	entre la rue Rochambeau et la rue de la Concorde	Le dimanche 23 juin 2019, de 8h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du samedi 22 juin 2019, 16h, jusqu'au dimanche 23 juin 2019, 20h
7532	Entreprise Cleas Protection	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien sur la façade de l'université Lumière Lyon 2	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pasteur	trottoir Ouest, entre le face n° 61 et la rue de l'Université	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le face n° 61 et la rue de l'Université	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
			le stationnement pour un véhicule nacelle sera autorisé sur trottoir	Rue de l'Université	trottoir Sud, sur 40 m à l'Ouest de la rue Pasteur	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 7h à 17h
7533	Association Patronage laïque Villette Paul Bert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé	la circulation des véhicules sera interrompue au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Rue Antoine Charial		Le samedi 22 juin 2019, de 14h à 15h
				Passage Meynis		
				Rue Paul Bert		
				Rue Gabillot		
				Rue Meynis		
7534	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jules Courmont	sur l'aire de livraison située au droit du Grand Hôtel Dieu	A partir du vendredi 21 juin 2019, 12h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
7535	Association La Boule joyeuse du 1er arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	l'installation de stands sera autorisée	Place Sathonay		Le dimanche 23 juin 2019, de 7h à 19h
7536	Comité Rhône Métropole de Lyon ski nautique et wakeboard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la journée Baby Ski « Enfants de Lyon »	des installations seront autorisées	Quai Victor Augagneur	berge Mélinna Mercouri, en face du n°20	Le dimanche 23 juin 2019, de 9h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7538	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des travaux de chauffage urbain	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier	Rue de la Villette	côté Ouest, sur la piste cyclable entre la trémie de la Part Dieu et l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur la voie de taxi entre la trémie de la Part Dieu et l'avenue Georges Pompidou	
7539	Association Union locale consommation logement et cadre de vie des Etats-Unis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	l'installation de stands sera autorisée	Place du Huit Mai 1945		Le dimanche 23 juin 2019, de 6h à 19h
7540	Entreprise France Télévision	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de positionnement d'un véhicule nacelle	le stationnement pour un véhicule nacelle sur l'esplanade au droit de la Mairie du 9ème sera autorisé	Rue du Bourbonnais	esplanade Mairie du 9ème (place du Marché)	Le mardi 18 juin 2019, de 8h à 21h
7541	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des prestations musicales seront autorisées	Place de la Bourse		Le vendredi 21 juin 2019, de 18h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gentil	sur 30 mètres, au droit du n°14	Le vendredi 21 juin 2019, de 15h à 23h
7542	Association Carnaval humanitaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	des installations seront autorisées	Place Gabriel Rambaud	partie Sud	A partir du jeudi 20 juin 2019, 17h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 5h
			des prestations musicales seront autorisées			A partir du vendredi 21 juin 2019, 17h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite gênant	Place Gabriel Rambaud	chaussée Ouest et chaussée Sud, au Sud de la rue de la Martinière	A partir du vendredi 21 juin 2019, 17h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Thimonnier		A partir du vendredi 21 juin 2019, 8h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 5h
Rue de la Martinière	sur les emplacements en épi le long de la place Gabriel Rambaud, en face du n° 23					
7543	Association Dem'Aïloj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Trarieux	sur 15 m, au droit du n° 1 bis	Le vendredi 19 juillet 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7544	Etablissement Restaurant Guisepe et l'agence immobilière Saint Nizier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des animations seront autorisées	Place d'Albon		Le vendredi 21 juin 2019, de 19h30 à 22h30
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 21 juin 2019, 10h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 18h
7545	Entreprise De Filippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	couloir bus, chaussée Ouest sur 30 m au droit de la Bibliothèque de la Part Dieu	A partir du mardi 18 juin 2019 jusqu'au samedi 22 juin 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		trottoir Ouest, sur 30 m au droit de la Bibliothèque de la Part Dieu	
7546	Entreprise Mob Hôtel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concert au sein du jardin Haant Dinh	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	sur 4 emplacements en bataille, en face du n°56	A partir du vendredi 21 juin 2019, 14h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 23h
7547	Entreprise Crédit Mutuel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation de marché	des animations seront autorisées	Place Ambroise Courtois		Le samedi 22 juin 2019, de 9h30 à 12h30
			l'installation d'une table et de deux oriflammes sera autorisée		au droit du n° 4	Le samedi 22 juin 2019, de 9h à 13h
7548	Entreprise Société d'encouragement aux écoles laïques du Grand Trou	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Dans Le Vent	des animations seront autorisées	Place Belleville	(montage dès 8h00)	Le samedi 22 juin 2019, de 8h30 à 11h
7549	Association Ya Sika	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un atelier de danse afro contemporaine	des animations seront autorisées	Place Abbé Pierre		Les samedi 22 juin 2019 et vendredi 12 juillet 2019, de 19h à 20h
7550	Entreprise Eurl Monnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Brest	entre la place Saint Nizier et le n° 22	A partir du lundi 24 juin 2019, 22h, jusqu'au mardi 25 juin 2019, 6h
			la circulation sera interdite dans le couloir bus			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7551	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	des installations seront autorisées	Place des Célestins		Le vendredi 21 juin 2019, de 16h à 23h
			des prestations musicales seront autorisées			Le vendredi 21 juin 2019, de 18h à 22h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Archers	sur 20 mètres au droit du n°3	Le vendredi 21 juin 2019, de 15h à 23h30
7552	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une grue à tour à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue du Repos	entre la rue Camille Roy et la rue Lamothe	A partir du jeudi 27 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 7h à 18h
			la circulation des riverains sera gérée par du personnel de l'entreprise Lyon Levage dans les carrefours suivants	Rue de l'Épargne	au débouché sur la rue Lamothe	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Repos	au débouché sur la rue de l'Épargne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Camille Roy et la rue Lamothe	A partir du jeudi 27 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			le tourne à droit sera autorisé	Rue de l'Épargne	sur la rue Lamothe	A partir du jeudi 27 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 7h à 18h
7553	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Auguste Comte	entre la place Carnot et la rue Franklin	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mardi 25 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 49 et le n° 55	
7554	Entreprise Tams	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Quai Jean Moulin	sur 10 m, au droit du n° 9	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au lundi 1 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 9	
7555	Association Comité des fêtes de Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de quartier de Monplaisir	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Premier Film		Le samedi 22 juin 2019, de 6h à 20h
				Rue Professeur Paul Sisley	entre l'avenue des Frères Lumière et le cours Albert Thomas et sur toutes les voies tenantes et aboutissantes	
				Rue Docteur Armand Gélibert		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet			
7555	Association Comité des fêtes de Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de quartier de Monplaisir	la tenue d'un vide-placards sera autorisée	Rue Professeur Paul Sisley	entre l'avenue des Frères Lumière et le cours Albert Thomas	Le samedi 22 juin 2019, de 9h30 à 17h			
				Rue du Premier Film					
				Rue Docteur Armand Gelibert					
						le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	chaussée Est, au droit des n° 2 à 4	A partir du vendredi 21 juin 2019, 6h, jusqu'au lundi 24 juin 2019, 12h
							Rue du Premier Film	sur le parking attenant au Hangar de l'Institut Lumière	A partir du vendredi 21 juin 2019, 19h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 20h
							Rue Professeur Paul Sisley	des deux côtés, entre l'avenue des Frères Lumière et le cours Albert Thomas	
Rue Docteur Armand Gélibert	des deux côtés								
				Place Ambroise Courtois	chaussée Ouest, côté Est, entre le cours Albert Thomas et la rue du 1er Film	A partir du samedi 22 juin 2019, 13h, jusqu'au dimanche 23 juin 2019, 0h			
7556	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle pour le compte des services de la Métropole de Lyon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jonas Salk	trottoir Ouest, sur 15 m au droit du n° 8 côté pair, sur 15 m au droit du n° 8	Le jeudi 27 juin 2019, de 7h à 17h			
7557	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place du Petit Collège	au droit du n°2 sur 8 m au droit du n°2 pour accéder au n°2	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au mardi 25 juin 2019, de 7h à 19h			
7558	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de chaussée	la circulation des piétons sera gérée et balisée par du personnel de l'entreprise Legros au droit des fouilles le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Deux Amants	trottoir Nord, au droit des Massifs d'éclairage public le long du parc Hautefeuilles côté Nord, sur le parking au droit du parc Hautefeuilles au niveau des mâts d'éclairage	Le jeudi 27 juin 2019			
7559	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique dans le parc de la Ceraïe	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazière	sur 20 mètres, au droit du n°25	Le vendredi 21 juin 2019, de 16h à 22h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7560	Associations Acor, quartier Auguste Comte, Charité Bellecour et Petit Bellecour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale Sud Bellecour en fête	la circulation des véhicules sera interdite dans un périmètre délimité comme suit	4 rue Sala	(comprise)	A partir du dimanche 23 juin 2019, 5h, jusqu'au lundi 24 juin 2019, 0h
				8 rue Sainte Hélène	(non comprise à l'ouest de la rue d'Auvergne)	
				2 rue de la Charité	(non comprise entre la rue Sala et la place Bellecour)	
				9 quai Tilsitt	(non comprise)	
				7 rue d'Auvergne	(non comprise)	
				6 rue de Condé	(non comprise)	
				5 quai Docteur Gailleton	(comprise)	
				3 rue de la Charité	(comprise au sud de la rue Sala)	
			1 place Bellecour	(non comprise)		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tony Tollet		A partir du samedi 22 juin 2019, 14h, jusqu'au lundi 24 juin 2019, 0h
Rue Sala	du quai Gailleton au quai Tilsitt					
Rue du Plat	entre la rue Antoine de Saint Exupéry et la rue Sainte Hélène					
Rue Auguste Comte	de la place Carnot à la place Bellecour					
		Rue de la Charité	entre la rue Sala et la rue de Condé	A partir du samedi 22 juin 2019, 14h, jusqu'au dimanche 23 juin 2019, 19h30		
7561	Entreprise Networks Infra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Viala	sens Nord/Sud, dans la voie réservée aux bus, au droit de l'avenue Rockefeller	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mercredi 26 juin 2019, de 0h15 à 5h
7562	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Félix Brun	trottoir Ouest, sur 20 m de part et d'autre du n° 32	A partir du jeudi 27 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m de part et d'autre du n° 32	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 32	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7563	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Dalkia	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Général Mouton Duvernet	au droit du bâtiment des Archives Municipales	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au jeudi 12 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du bâtiment des Archives Municipales	
7564	Entreprise Ceroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue de la République	situé au droit du n°16	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au mercredi 17 juillet 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		pour accéder au n°16	
7565	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	sur 20 m, au droit du n° 87	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7566	Entreprise Erg - Sarl Kgm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une banderole murale au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage au droit du véhicule nacelle	Avenue Sidoine Apollinaire	trottoir Est, sur 50 m au Sud de la rue Marietton	Le jeudi 27 juin 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, au débouché sur la rue Marietton	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7567	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Georges Pompidou	sur 20 m, au droit du n° 2	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
7568	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Edmond Locard	sur 20 mètres, en face du n°15	Le vendredi 21 juin 2019, de 16h à 22h
7569	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle pour le compte des services de la Métropole de Lyon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Rue Jonas Salk	trottoir Ouest, sur 15 m de part et d'autre du n° 12 et du n° 14	Le vendredi 28 juin 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m de part et d'autre du n° 12 et n° 14	
7570	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de l'Arbre Sec	de part et d'autre du n°36, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du Garet et le quai Jean Moulin, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
7571	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Bouygues Télécom	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Trion	sur le trottoir situé au droit du n°36, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, un cheminement piétons protégé sera matérialisé par l'entreprise sur la chaussée	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n°36, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
7572	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la musique	des prestations musicales seront autorisées	Place du Change		Le vendredi 21 juin 2019, de 19h à 21h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7573	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée Saint Sébastien	sens Sud-Nord, entre la place Croix Paquet et la rue des Fantasques, la circulation pourra temporairement être interrompue	A partir du lundi 17 juin 2019, 7h, jusqu'au vendredi 21 juin 2019, 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Burdeau	entre la rue Pouteau et la montée Saint Sébastien, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 7h à 17h
				Rue René Leynaud	entre la rue Coysevox et la montée Saint Sébastien, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
				Montée Saint Sébastien	dans les deux sens de circulation, entre la rue des Fantasques et la rue Imbert Colomès entre la rue Imbert Colomès et la place Croix Paquet	A partir du lundi 17 juin 2019, 7h, jusqu'au vendredi 21 juin 2019, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 39 et 41	
				Rue Imbert Colomès	des deux côtés de la chaussée, au droit des n°26 et 28	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fantasques	sur 30 m, côté Ouest au Nord de la montée Saint Sébastien	
7574	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	côté impair, sur 15 m au Sud de la rue des Bouquetiers	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au jeudi 4 juillet 2019
				Rue des Bouquetiers		
				Place Saint Nizier	côté Ouest, sur 10 m au Sud de la rue des Bouquetiers	
7575	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pizay	sur l'emplacement réservé "Transport de Fonds" situé au droit du n°1 au droit du n°1	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur l'emplacement réservé "Transport de Fonds" situé au droit du n°1	
7576	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vendôme	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 240	Le lundi 24 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Mazenod et la rue Chaponnay	
7577	Entreprise Rs Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Georges	au droit du n°116	Les lundi 24 juin 2019 et mardi 25 juin 2019, de 7h à 19h
			la mise en place d'une benne sera autorisée		sur la chaussée devant les garages situés au n°116	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7578	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de signalisation lumineuse tricolore	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Barthélémy Buyer	en face du supermarché Leclerc situé au n°90	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 7h à 17h
7579	Etablissement Le Vitis Bar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	au droit du n° 131, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
7580	Entreprise Numérobis Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Eugène Pons	sur 15 mètres en face de l'immeuble situé au n°40	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mardi 23 juillet 2019
7581	Entreprise Prod Effect	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Red Bull Flug Tag	la circulation des véhicules sera interdite	Allée André Mure	entre le quai Antoine Riboud et la rue Casimir Périer	Le dimanche 30 juin 2019, de 11h à 20h
				Quai Antoine Riboud		
				Rue Denuzière		
			la navigation sera interdite	Darse nautique Confluence	entre le quai Antoine Riboud et la rue Casimir Périer	Le dimanche 30 juin 2019, de 12h15 à 19h
				Allée Ambroise Croizat		
			l'accès des véhicules de l'organisation sera autorisé pour les montages et démontages	Quai François Barthélémy Arles Dufour	(partie piétonne)	A partir du vendredi 21 juin 2019 jusqu'au mercredi 3 juillet 2019, de 7h à 23h
				Allée André Mure	(laisser la borne ouverte)	
				Quai Antoine Riboud	(partie piétonne)	
				Rue Paul Montrchet	(partie piétonne)	
				Quai Rambaud	(partie piétonne)	
				Allée Marie Louise Rochebillard		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	côté autoroute, partie comprise entre la rue Marc Antoine Petit et la rue Casimir Périer	A partir du samedi 29 juin 2019, 8h, jusqu'au dimanche 30 juin 2019, 22h
				Rue Denuzière	entre le quai Antoine Riboud et la rue Casimir Périer	A partir du samedi 29 juin 2019, 15h, jusqu'au dimanche 30 juin 2019, 20h
Allée André Mure	jardin Ouagadougou					
Quai Antoine Riboud						
Quai Rambaud	au droit du Jardin Ouagadougou					
Place de la Capitainerie						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7582	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de câble HTA	la circulation des piétons sera interdite	Cours Vitton	trottoir impair Nord entre le n°27 et la rue Tête d'Or	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Masséna et la rue Tête d'Or	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 8h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Cours Vitton	entre la rue Masséna et la rue Tête d'Or	
				Rue Tête d'Or	sur 30 m au Nord du cours Vitton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	côté impair (Nord) entre le n°35 et la rue Tête d'Or	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	des 2 côtés de la chaussée sur 30 m au Nord du cours Vitton	
7583	Entreprise Démeco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 20 m, emplacement desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 60 (mairie du 6ème arrondissement)	Le lundi 24 juin 2019, de 7h à 19h
7584	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Cuire	entre la rue Rosset et l'emprise de chantier	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au mercredi 26 juin 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Calas et la rue Rosset	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au mercredi 26 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est (Pair) sur 30 m de part et d'autre de la rue Calas	
7585	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Vauban	entre la rue Molière et le quai Général Sarrail	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 13h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n°7 et la rue Molière	
7586	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n°15	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au dimanche 7 juillet 2019
7587	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Waldeck Rousseau	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n°30	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n°30	
7588	Entreprise Gay Frères	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée	Rue Joseph Serlin	au droit du n°18	Le jeudi 27 juin 2019, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7589	Monsieur Gérald Portier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°24	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7590	Association Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix Rousse	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n°75	Le jeudi 27 juin 2019, de 8h à 17h
7591	Association Forum des Réfugiés Cosi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Marche des arapluiés	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Rue Terme		Le jeudi 20 juin 2019, de 18h15 à 19h30
				Cours Général Giraud		
				Pont Morand		
				Rue Constantine		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Rue d'Algérie		
				Rue de l'Annonciade		
				Rue du Jardin des Plantes		
				Rue Lanterne		
				Place Rouville		
				Place Maréchal Lyautey		
				Quai Général Sarrail		
				Place Louis Pradel		
				Place des Terreaux		
Place de la Comédie						
Rue Joseph Serlin						
7592	Association Foyer Notre Dame des sans abris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 20 m, au droit du n°179	Le lundi 24 juin 2019, de 8h à 17h
7593	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tête d'Or	partie comprise, entre le cours Lafayette et la rue Juliette Récamier	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 9h à 16h
				Cours Lafayette	entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	
7594	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Rendez-vous électro et indie de la Fête de la musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	sur le parking du Palais des sports	A partir du mercredi 19 juin 2019, 6h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 14h
7595	Association Société Astronomique de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'animations labellisée Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	côté Ouest sur les 25 premiers mètres au Sud de la rue Jean-Pierre Chevrot	Les samedi 22 juin 2019 et dimanche 23 juin 2019, de 7h à 19h
7596	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de contrôle de chaussée neuve (chantier C3)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Lafayette		A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 7h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7597	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Maryse Bastié	entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Paul Santy	sur le carrefour avec la rue Professeur Beauvisage et la rue Pierre Verger	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pierre Verger	sens Nord/Sud, entre l'avenue Général Frère et l'avenue Paul Santy	
				Rue Maryse Bastié	sur l'accès depuis l'avenue Paul Santy	
			le tourne à droite sera maintenu	Avenue Paul Santy	au débouché sur la rue Pierre Verger	
				Rue Professeur Beauvisage	au débouché sur l'avenue Paul Santy	
7598	Etablissement The Brew Brother'S	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	des prestations musicales seront autorisées	Boulevard des Brotteaux	au droit du n°2, sur la terrasse habituelle du demandeur	A partir du vendredi 21 juin 2019, 18h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 0h
7599	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Avenue Debrousse	situé en face de l'accès au n° 12	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11		au droit de l'accès au n°12, la signalisation lumineuse permanente sera masquée	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 100 m dans les deux sens de circulation au droit de l'accès au n°12	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 50 m sur le trottoir situé en face de l'accès au n°12	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché du n°12 sur l'avenue	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 9h à 16h
7600	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Vitton	côté pair (Sud), sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 90	Le jeudi 27 juin 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Sud), sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 90	Le jeudi 27 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7601	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Rue Commandant Pégout	entre la rue Varichon et la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Concorde	entre la rue Laurent Carle et la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
				Rue Commandant Pégout	entre la rue Varichon et la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Concorde	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
					des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	
les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Commandant Pégout	au débouché sur la rue Varichon	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 7h30 à 17h			
7602	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue du Château	entre le n° 15 et la rue Bonnard	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7603	Entreprise Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération en hauteur avec une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Tables Claudiennes	sur le trottoir situé au droit du n°45, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mardi 25 juin 2019, de 7h à 13h
			la mise en place d'une nacelle élévatrice de personnes sera autorisée		au droit du n°45	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7604	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Docteur Paul Diday	sur 30 m, au Sud de la rue Jeanne d'Arc	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne d'Arc	entre le n° 1 et le n° 16	
				Rue Docteur Paul Diday	des deux côtés, sur 30 m au Sud de la rue Jeanne d'Arc	
				Rue Jeanne d'Arc	des deux côtés, entre le n° 1 et le n° 16	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7605	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bugeaud	trottoir Sud (n° pairs) entre la rue Boileau et la rue Dussaussoy	Le mercredi 26 juin 2019, de 8h à 18h	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Duguesclin et l'emprise de chantier		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Dussaussoy	entre la rue Amédée Bonnet et la rue Bugeaud		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	entre la rue Boileau et la rue Duguesclin des deux côtés de la chaussée, entre la rue Boileau et l'immeuble situé au n°51		Le mercredi 26 juin 2019
7606	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gentil	côté pair, en face du n° 21	Le mardi 25 juin 2019	
7607	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	sur 10 m, au droit du n° 5	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au mercredi 24 juillet 2019	
7608	L'Etat-major de la zone de défense de Lyon de l'armée de terre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée nationale des blessés de l'armée de Terre	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement de la marche-course	Rue Childebert		Le samedi 22 juin 2019, de 10h à 11h15	
				Berge Clara Campoamor			
				Berge Marlène Dietrich			
				Berge Dame Ellen Macarthur			
				Quai Charles de Gaulle			dans les 2 sens de circulation
				Rue de l'Université			angle du quai Claude Bernard
				Quai Claude Bernard			intersection pont de l'Université
				Avenue Leclerc			au niveau de l'accès du Quartier Général Frère
				Pont Wilson			
				Rue de la République			(portion Childebert / Barre)
				Rue de la Barre			
				Berge Renata Tebaldi			
				Quai Jules Courmont			dans les 2 sens de circulation
				Quai Docteur Gailleton			(portion Pont de de la Guillotière / Pont de l'Université)
				Pont de l'Université			
				Berge Reine Astrid			
				Berge Amalia Rodrigues			
Berge Anna Lindh							
Place Bellecour	(chaussée Est)						
Berge Bertha Von Suttner							
Berge Aletta Jacobs							

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7609	Entreprise Si2P	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation incendie	l'accès et le stationnement seront autorisés	Rue Paul Montrouchet	et allée Ambroise Croizat, accès par bornes escamotables	Le mardi 25 juin 2019, de 6h à 18h30
7610	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	trottoir impair, sur 150 m à l'Est de la rue Garibaldi	Le mardi 25 juin 2019, de 9h30 à 15h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie		sur 150 m à l'Est de la rue Garibaldi	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7611	Entreprise Carrard Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vendôme	côté impair, entre la place Guichard et la rue Chaponnay	Le mercredi 26 juin 2019, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	côté pair, entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	
				Rue Chaponnay		
				Rue Vendôme	côté impair, entre la place Guichard et la rue Chaponnay	
7612	Entreprise Armand	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeroy	sur 15 m, au droit du n° 72	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019

Registre de l'année 2019

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Nouguier	Marie-Anne	Puéricultrice classe normale	Titulaire	17/06/2019	Enfance	Recrutement par mutation
Boespflug	Morgane	Infirmière soins généraux classe normale	Titulaire	17/06/2019	Ecologie Urbaine	Intégration directe
Debchoune	Samia Gamel	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/05/2019	Education	Arrêté de nomination stagiaire
Gueugnon	Isabelle	Adjoint technique	Stagiaire	01/05/2019	Enfance	Arrêté de nomination stagiaire
Montroussier	Anne Marie	Adjoint administratif principal 1ère classe	Titulaire	01/06/2019	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Détachement
Ortiz	Corinne	Adjoint administratif principal 1ère classe	Titulaire	02/06/2019	Mairie du 3ème arrondissement	Détachement
Dridi	Yanis	Adjoint administratif principal 2ème classe	Contractuel	01/06/2019	Cabinet du Maire	Recrutement remplaçant
Konan	Okou Léontine	Adjoint technique	Non titulaire	01/06/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Perret	Emilie	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Non titulaire	01/06/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Prevalet	Coraline	Educatrice de jeunes enfants	Non titulaire	03/06/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Thivard	Léa	Adjoint technique	Non titulaire	01/06/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Gal	Clarisse	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Non titulaire	01/06/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Gérin	Elise	Agent spécialisé principal de 2ème classe écoles maternelles	Contractuel	14/05/2019	Education	Recrutement remplaçant
Ly	Maimouna	Adjoint technique	Non titulaire	01/06/2019	Enfance	Recrutement remplaçant

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal - Séance publique

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le lundi 1er juillet 2019 à 15 heures, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué déposées pendant la période du 27 au 31 mai 2019

DP 069 387 19 01135 déposée 27 mai 2019 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 26-28 Rue de l'Effort Lyon 7ème Superficie du terrain : 8146 m² - Demandeur : Tdf 77 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : M. Lecoeuvre Luc

DP 069 385 19 01136 déposée 27 mai 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 66 rue de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 75 m² - Demandeur : Syndic Copro Trouilleux-Dargaud 66 rue de Trion 69005 Lyon - Mandataire : Mme Trouilleux Samira

DP 069 389 19 01137 déposée 27 mai 2019 - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment existant - Terrain : 53 rue Pierre Baizet Lyon 9ème Superficie du terrain : 3624 m² - Demandeur : Axim 26 avenue Tony Garnier 69007 Lyon - Mandataire : Mme Aznar Ange

DP 069 387 19 01138 déposée 27 mai 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 204 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 384 m² - Demandeur : Mme Loua Annie 204 avenue Berthelot 69007 Lyon

DP 069 389 19 01139 déposée 27 mai 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 impasse Saint-Loup Lyon 9ème Superficie du terrain : 4656 m² - Demandeur : Sci Saint Loup 9 impasse Saint-Loup 69009 Lyon - Mandataire : M. Marc Mathieu

DP 069 386 19 01140 déposée 27 mai 2019 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 3 rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 763 m² - Demandeur : Soriev 10 rue Emile Zola 69192 Saint-Fons - Mandataire : M. Guillot Stéphane

DP 069 381 19 01141 déposée 27 mai 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 13 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 1130 m² - Demandeur : Mme Henkeme Chantal 19 Rue Vendôme 69006 Lyon

DP 069 385 19 01142 déposée 27 mai 2019 - Projet : Modification et ravèlement de façade - Terrain : 4 rue Cardinal Gerlier Lyon 5ème Superficie du terrain : 512 m² - Demandeur : M. Simean Christian 4 rue Cardinal Gerlier 69005 Lyon

DP 069 383 19 01143 déposée 27 mai 2019 - Projet : Modification de façades - Terrain : 7 rue Coignet Lyon 3ème Superficie du terrain : 541 m² - Demandeur : Mme Lucquet Noelle 7 rue Coignet 69003 Lyon

DP 069 384 19 01144 déposée 27 mai 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 549 m² - Demandeur : Certa Toiture 409 petit chemin du Bordelan 69400 Villefranche-sur-Saône - Mandataire : Mme Gonin Laurianne

DP 069 383 19 01145 déposée 27 mai 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 10 rue Louise Lyon 3ème Superficie du terrain : 362 m² - Demandeur : Sarl Disprocom 10 rue Louise 69003 Lyon - Mandataire : M. Sevestre Stéphane

DP 069 386 19 01146 déposée 27 mai 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 129 rue Bugeaud Lyon 6ème Superficie du terrain : 536 m² - Demandeur : Asf Toitures Sarl avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Mandataire : M. Delaruyelle Sébastien

DP 069 382 19 01147 déposée 27 mai 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 rue Jean de Tournes Lyon 2ème Superficie du terrain : 297 m² - Demandeur : Sarl Ogier Jean Charles 7 rue Jean de Tournes 69002 Lyon - Mandataire : M. Ogier Jean-Charles

DP 069 385 19 01148 déposée 27 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 montée du Gourguillon Lyon 5ème Superficie du terrain : 289 m² - Demandeur : Mme Treppoz Sophie 18 montée du Gourguillon 69005 Lyon

DP 069 383 19 01149 déposée 28 mai 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 33 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 440 m² - Demandeur : Sarl Raymond 33 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Mandataire : M. Raymond Philippe-Antoine

DP 069 384 19 01150 déposée 28 mai 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 27 cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 225 m² - Demandeur : Mme Potier Dominique BP 84 97118 Saint-François

DP 069 386 19 01151 déposée 28 mai 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 67 rue Masséna Lyon 6ème Superficie du terrain : 221 m² - Demandeur : Elite Travaux 4 allée de Nyons 69190 Saint-Fons - Mandataire : M. Kilinc Nuri

DP 069 382 19 01152 déposée 28 mai 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 53 rue Delandine Lyon 2ème Superficie du terrain : 1251 m² - Demandeur : M. Duhot Arnaud 3 rue Benoit Tabard 69130 Ecully

DP 069 386 19 01153 déposée 28 mai 2019 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 3 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 455 m² - Demandeur : M. Duperray Benjamin 3 place des Célestins 69002 Lyon

DP 069 387 19 01154 déposée 28 mai 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 22 rue du Pré Gaudry Lyon 7ème Superficie du terrain : 6696 m² - Demandeur : Edel Arte 21 Grande rue de Saint-Rambert 69009 Lyon - Mandataire : M. Hennion Jacques

DP 069 385 19 01155 déposée 28 mai 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 14 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 476 m² - Demandeur : Financière Terrier La Croix de Reuil 71120 Vendenesse les Charolles - Mandataire : M. Terrier Emmanuel

DP 069 388 19 01156 déposée 28 mai 2019 - Projet : Modification et ravèlement de façade et modification de toiture - Terrain : 23-27 rue Saint-Gervais Lyon 8ème Superficie du terrain : 3518 m² - Demandeur : Sdc Le Courteys 23 -27 rue Saint-Gervais 69008 Lyon - Mandataire : Mme Jandard Isabelle

DP 069 387 19 01157 déposée 28 mai 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 36 rue Raulin Lyon 7ème Superficie du terrain : 635 m² - Demandeur : Régie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M. Blaison Jean-Pierre

DP 069 386 19 01158 déposée 28 mai 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 61 avenue Foch Lyon 6ème Superficie du terrain : 253 m² - Demandeur : Régie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M. Buffard Frédéric

DP 069 381 19 01159 déposée 28 mai 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 14 rue Lemot Lyon 1er Superficie du terrain : 178 m² - Demandeur : Asf Toitures 200 avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Mandataire : M. Delaruyelle Sébastien

DP 069 383 19 01160 déposée 28 mai 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 128 avenue du Maréchal de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 217 m² - Demandeur : Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Reynaud Jérémie

DP 069 383 19 01161 déposée 28 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 96 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème Superficie du terrain :

259 m² - Demandeur : El Sair Sébatien 152 cours Gambetta 69007 Lyon

DP 069 383 19 01162 déposée 29 mai 2019 - Projet : Aménagement d'un square - Terrain : 133 cours Gambetta Lyon 3ème Superficie du terrain : 2422 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 385 19 01163 déposée 29 mai 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 26 rue de Champvert Lyon 5ème Superficie du terrain : 5485 m² - Demandeur : Mme Delhospital Amandine 26 rue de Champvert 69005 Lyon

DP 069 386 19 01164 déposée 29 mai 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 20b rue Godefroy Lyon 6ème Superficie du terrain : 250 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 385 19 01165 déposée 29 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 rue Docteur Edmond Locard Lyon 5ème Superficie du terrain : 10264 m² - Demandeur : Cnft Rhône Alpes Lyon 18 rue Docteur Edmond Locard 69322 Lyon Cedex 05 - Mandataire : Mme De Sousa Séverine

DP 069 388 19 01166 déposée 29 mai 2019 - Projet : Modification d'un mur de clôture - Terrain : 134-160 rue Challemel Lacour Lyon 8ème Superficie du terrain : 34737 m² - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Mandataire : M. Bergereau Thierry

DP 069 382 19 01167 déposée 29 mai 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11-13 rue Claudia Lyon 2ème Superficie du terrain : 311 m² - Demandeur : L'atelier du Square 36 rue Vauban 69006 Lyon - Mandataire : M. Benayoun Guy

DP 069 381 19 01168 déposée 29 mai 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 24 rue Bouteille Lyon 1er Superficie du terrain : 391 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 1/2/4 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 381 19 01169 déposée 29 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 rue Sergent Blandan Lyon 1er Superficie du terrain : 1239 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 1/2/4 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 383 19 01170 déposée 29 mai 2019 - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 140 cours du Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 518 m² - Demandeur : M. Avril Philippe 140 cours du Docteur Long 69003 Lyon

DP 069 387 19 01171 déposée 29 mai 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 217b avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 1898 m² - Demandeur : Mme Bore Lucie 217 b avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

DP 069 384 19 01172 déposée 29 mai 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 23 rue Jacquard Lyon 4ème Superficie du terrain : 403 m² - Demandeur : Agi Gestion 32 rue de l'Université 69007 Lyon - Mandataire : Mme Parent-Baccan Pascale

DP 069 381 19 01173 déposée 29 mai 2019 - Projet : Modification de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 27 montée Saint-Sébastien Lyon 1er Superficie du terrain : 373 m² - Demandeur : Snc Saint Sébastien 3 rue Jarente 69002 Lyon - Mandataire : M. Bresson Arthur

DP 069 386 19 01174 déposée 31 mai 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 185 cours La Fayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 229 m² - Demandeur : Sarl Mlv Lyon 48 rue Franklin 69002 Lyon - Mandataire : M. Dervaux Brice

DP 069 383 19 01175 déposée 31 mai 2019 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 17 rue Lamartine Lyon 3ème Superficie du terrain : 245 m² - Demandeur : M. Arnoux Alexandre 17 rue Lamartine 69003 Lyon

DP 069 382 19 01176 déposée 31 mai 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 32 rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 335 m² - Demandeur : La Pierlo Compagnie 43 rue Auguste Comte 69002 Lyon - Mandataire : M. Dellinger Pierre

DP 069 389 19 01178 déposée 31 mai 2019 - Projet : Remise en peinture de la devanture - Terrain : 13 Grande rue de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 278 m² - Demandeur : Mme Pradel Alexia 400 chemin de la Vosne 69250 Neuville-sur-Saône

DP 069 383 19 01179 déposée 31 mai 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 rue Servient Lyon 3ème Superficie du terrain : 434 m² - Demandeur : Bergues Frères S.A.S 211 chemin du chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 387 19 01180 déposée 31 mai 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 2 rue Marie Madeleine Fourcade Lyon 7ème Superficie du terrain : 696 m² - Demandeur : Sdc Park Avenue 19 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon - Mandataire : Mme Roche de la Rigodière Clotilde

DP 069 383 19 01181 déposée 31 mai 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 57 cours de la Liberté Lyon 3ème Superficie du terrain : 475 m² - Demandeur : Sci 57 cours de la Liberté 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean

DP 069 381 19 01182 déposée 31 mai 2019 - Projet : Changement des menuiseries - Terrain : 12 rue Mulet Lyon 1er Superficie du terrain : 949 m² - Demandeur : Firce Capital 47 avenue Hoche 75008 Paris - Mandataire : Mme Dabat Maylis

DP 069 383 19 01183 déposée 31 mai 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 152 cours Lafayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 345 m² - Demandeur : Sci du Carillon 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean

DP 069 382 19 01185 déposée 31 mai 2019 - Projet : Réfection de la devanture - Terrain : 1 place Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 660 m² - Demandeur : Summer Store 1 place Gailleton 69002 Lyon - Mandataire : M. Sultana Stéphane

DP 069 382 19 01186 déposée 31 mai 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 11 rue des Quatre Chapeaux Lyon 2ème Superficie du terrain : 319 m² - Demandeur : Macg 206 route de Vourles 69230 Saint-Genis-Laval - Mandataire : M. Guigal Jean-Claude

Permis d'aménager déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 27 au 31 mai 2019

PA 069 388 19 00008 déposé 31 mai 2019 - Projet : Aménagement d'un lotissement - Terrain : 33 rue Gabriel Sarrazin Lyon 8ème Superficie du terrain : 381 m² - Demandeur : Immobilière Chazal Associés 490 rue Jean Monnet 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Chazal Franck

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 27 au 31 mai 2019

PC 069 383 12 00165 M05 déposé 31 mai 2019 Modificatif - Projet : Démolition d'un bâtiment d'entrepôt et construction d'un ensemble immobilier de 28 logements et création de 31 aires de stationnement - Surface créée : 1823 m² - Terrain : 26 rue Cyrano Lyon 3ème Superficie du terrain : 1532 m² - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue de Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Mandataire : Mme Fautier Audrey - Auteur : Atelier de la Passerelle 03 rue de la quarantaine 69005 Lyon

PC 069 385 13 00203 M03 déposé 27 mai 2019 Modificatif - Projet : Construction de 3 bâtiments de 76 logements, création de 108 aires de stationnement et réalisation d'un Terrain de sport de et de loisirs - Surface créée : 6161 m² - Terrain : 1 place Eugène Wernert Lyon 5ème Superficie du terrain : 10475 m² - Demandeur : L.P.E. 11 rue de la Faisanderie 75116 Paris - Mandataire : Mme Delloye Emilie - Auteur : Sud Architectes 27 rue Joannès Carret, CS 10711 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 382 18 00169 T01 déposé 28 mai 2019 Transfert - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux et création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 5842 m² - Terrain : Angle rue Montrochet et quai Perrache Lyon 2ème Superficie du terrain : 29772 m² - Demandeur : Aquacardi Confluence 42 quai Rambaud 69002 Lyon - Mandataire : M. Larose Jean-Cristophe - Auteur : M. Delmas Samuel 80 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris

PC 069 386 19 00127 déposé 27 mai 2019 - Projet : Démolition partielle. Changement de destination d'un entrepôt en un logement avec modification de façade - Surface créée : 122 m² - Terrain : 46 rue de la Viabert Lyon 6ème Superficie du terrain : 351 m² - Demandeur : Sci Luroma 11 allée des Platanes 69330 Meyzieu - Mandataire : M. Michel Christophe - Auteur : M. Sanchez Philippe 110 rue Sainte-Catherine 33000 Bordeaux

PC 069 389 19 00128 déposé 27 mai 2019 - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle et construction d'une piscine - Surface créée : 40 m² - Terrain : 22 rue de la Persévérance Lyon 9ème Superficie du terrain : 865 m² - Demandeur : M. Teyssier Bertrand Mme Gros

Laurence 22 rue de la Persévérance 69009 Lyon - Auteur : Payen Jérôme 4 cours Aristide Briand 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 388 19 00129 déposé 27 mai 2019 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 42 m² - Terrain : 179 rue Bataille Lyon 8ème Superficie du terrain : 466 m² - Demandeur : M. Martelet Cyril Stéphane 179 rue Bataille 69008 Lyon - Auteur : Mme Maleron Viviane 84 rue de la République 69150 Décines-Charpieu

PC 069 385 19 00130 déposé 28 mai 2019 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 35 m² - Terrain : 19 chemin de Montaiban Lyon 5ème Superficie du terrain : 2990 m² - Demandeur : M. Chamak Alain 19 chemin de Montaiban 69005 Lyon

PC 069 386 19 00131 déposé 29 mai 2019 - Projet : Changement de sous-destination d'un commerce en showroom avec modification de façade - Terrain : Place René Derouille Lyon 6ème Superficie du terrain : 202 m² - Demandeur : Xal 10 rue Pecquay 75004 Paris - Mandataire : M. Navarro Eric - Auteur : M. Mantini Patrick 52 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon

PC 069 383 19 00132 déposé 29 mai 2019 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de service public - Terrain : 5 place d'Arsonval Lyon 3ème Superficie du terrain : 154879 m² - Demandeur : Hospices Civils de Lyon 3 quai des Célestins 69229 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Mme Geindre Catherine - Auteur : Tj Archi Contact 3 Rue des Antonins 69005 Lyon

PC 069 381 19 00133 déposé 29 mai 2019 - Projet : Changement de destination d'un équipement d'intérêt collectif en hébergement hôtelier et modification de façade. - Terrain : 1b place Bellevue Lyon 1er Superficie du terrain : 1683 m² - Demandeur : Snc Fort Saint Laurent 574 chemin de Wette Fays 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Teboul Mickaël - Auteur : Mme Courdouan Marie 29 rue Soeur Bouvier 69005 Lyon

PC 069 389 19 00134 déposé 29 mai 2019 - Projet : Démolition de 2 maisons individuelles et construction d'un immeuble de 32 logements avec création de 30 aires de stationnement - Surface créée : 2375 m² - Terrain : 60-62 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème Superficie du terrain : 2360 m² - Demandeur : Slc Pitance 92 cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : M. Badarelli Olivier - Auteur : Insolites Architectures 60 rue Chaponnay 69003 Lyon

PC 069 389 19 00135 déposé 29 mai 2019 - Projet : Démolition d'un garage et construction d'un immeuble de 28 logements avec création de 11 aires de stationnement - Surface créée : 1753 m² - Terrain : 40 rue Tissot Lyon 9ème Superficie du terrain : 1690 m² - Demandeur : Kaufman & Broad Rhône Alpes 19 rue Domer 69007 Lyon - Mandataire : M. Schneider Alexandre - Auteur : Insolites Architectures 60 rue Chaponnay 69003 Lyon

PC 069 389 19 00136 déposé 29 mai 2019 - Projet : Démolition de 2 maisons individuelles et construction d'un immeuble de 25 logements avec création de 13 aires de stationnement - Surface créée : 1565 m² - Terrain : 14-16 rue du Souvenir Lyon 9ème Superficie du terrain : 605 m² - Demandeur : Kaufman & Broad Rhone Alpes 19 rue Domer 69007 Lyon - Mandataire : M. Schneider Alexandre - Auteur : Insolites Architectures 60 rue Chaponnay 69003 Lyon

PC 069 385 19 00137 déposé 31 mai 2019 - Projet : Démolition partielle et construction d'un immeuble de 10 logements et création de 9 aires de stationnement - Surface créée : 670 m² - Terrain : 92 bis rue Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 1099 m² - Demandeur : Urban Home 13 quai Général Sarrail 69006 Lyon - Mandataire : M. Dessales Aurélien - Auteur : M. Paris Alain 21 rue Bouteille 69001 Lyon

PC 069 388 19 00138 déposé 31 mai 2019 - Projet : Démolition de 3 maisons individuelles et construction d'un ensemble immobilier de 36 logements collectifs et 44 aires de stationnement - Surface créée : 2255 m² - Terrain : 26 28 30 rue du Puisard Lyon 8ème Superficie du terrain : 1188 m² - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Mandataire : Mme Fautier Audrey - Auteur : Oworkshop Architects 10-12 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

PC 069 382 19 00139 déposé 31 mai 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 21 place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 1143 m² - Demandeur : 21 Pbc 21 place Bellecour 69002 Lyon - Mandataire : M. Vantorre Ignace

Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 27 au 31 mai 2019

PD 069 387 19 00019 déposé 29 mai 2019 - Projet : Démolition partielle d'un immeuble - Terrain : 35 rue Félix Brun Lyon 7ème Superficie du terrain : 25361 m² - Demandeur : Serl Aménagement 4 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Malfère Vincent

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 27 au 31 mai 2019

US 069 384 19 00236 déposé 27 mai 2019 - Projet : Changement d'un local d'habitation de 45 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 Villeneuve Lyon 4ème Superficie du terrain : 81 m² - Demandeur : Mme Guillemaux Joëlle 8 rue Perrod 69004 Lyon - Auteur : Régie Mitanchet 2 rue Saint Hélène 69002 Lyon

US 069 386 19 00237 déposé 27 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 49 m² en cabinet de psychothérapie - Terrain : 9 rue Garibaldi Lyon 6ème Superficie du terrain : 1500 m² - Demandeur : Mme Andre Ulrike 57 chemin des Epinettes 69580 Sathonay-Village - Auteur : Régie Molière 55 rue Molière 69006 Lyon

US 069 387 19 00238 déposé 27 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 53 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 780 m² - Demandeur : M. Chevalier Robin 20 rue de Marseille 69007 Lyon - Auteur : Régie Caverivière 2 rue Masaryk 69336 Lyon Cedex 09

US 069 387 19 00239 déposé 27 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42 m² en cabinet d'ostéopathie - Terrain : 16 rue Marie-Madeleine Fourcade Lyon 7ème Superficie du terrain : 2095 m² - Demandeur : Mme Mahe Marion 4 rue du Docteur Salvat 69007 Lyon - Auteur : Cogestrim 17 rue du Bât d'Argent 69281 Lyon Cedex 01

US 069 382 19 00240 déposé 29 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 24,05 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 19 rue Casimir Périer Lyon 2ème Superficie du terrain : 253 m² - Demandeur : M. Tabbak Hicham Mohamed 8 rue Joséphine Baker 69007 Lyon - Auteur : Régie Janin & Cie 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon

Déclarations préalables délivrée pendant la période du 27 au 31 mai 2019

DP 069 383 19 00995 Décision du 28 mai 2019 à Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 236 rue Paul Bert Lyon 3ème